

Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

*Breizh ar maezioù ha maezkerel  
evit an diorren padus*

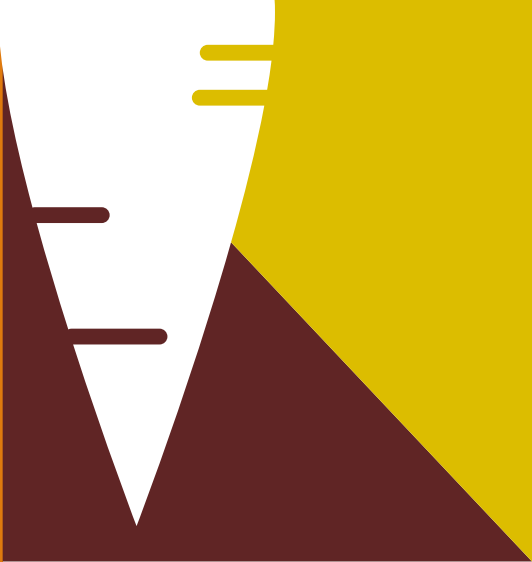
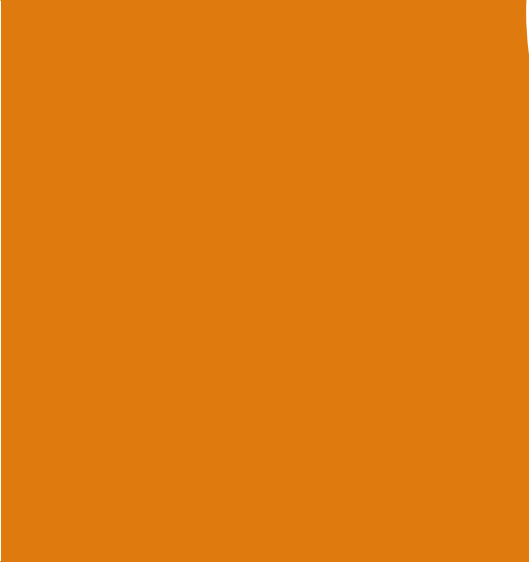
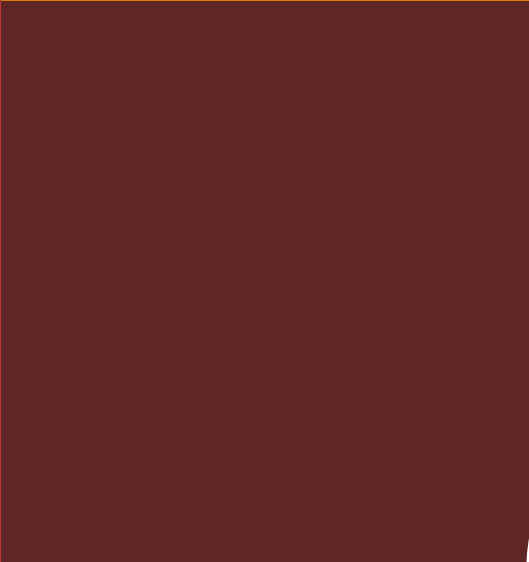
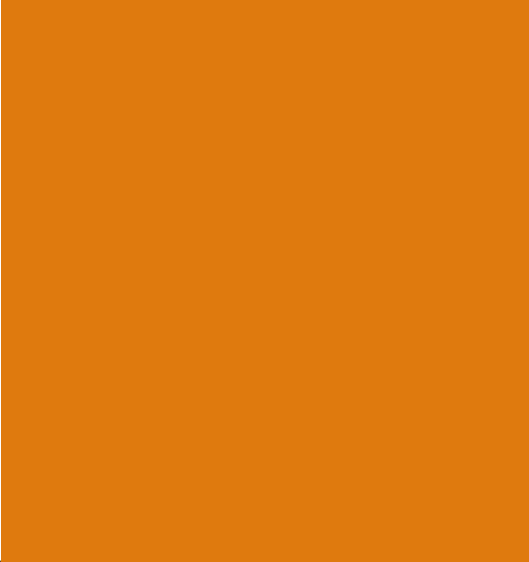
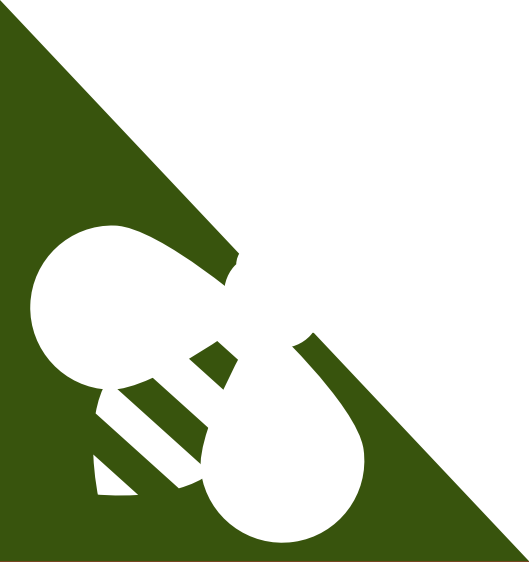


# Collectivités : **FAVORISER UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE** en agissant sur le foncier

► Éléments de démarches, clés de réussite, retours d'expériences



Un réseau de communes et d'intercommunalités  
pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



# ÉDITORIAL DES CO-PRÉSIDENTES

Depuis plusieurs années, des collectivités pionnières agissent pour encourager, à leur niveau, le développement d'une agriculture relocalisée et durable. Il s'agit pour elles de regagner en souveraineté alimentaire, mais plus largement d'œuvrer à la résilience de leur territoire :

- résilience économique, en favorisant une agriculture nourricière adossée à des filières courtes et à des activités diversifiées appuyées sur les ressources locales et vectrices d'emplois,
- résilience environnementale, en soutenant une agriculture protégeant le vivant, l'eau, le sol, l'air, une agriculture façonnant des paysages et un cadre de vie de qualité,
- résilience sociale, en s'appuyant sur l'identité agricole de nos territoires comme source de lien social et de dynamiques culturelles.

Si l'intervention publique des collectivités locales dans le domaine agricole, et plus spécifiquement sur le foncier agricole, peut apparaître comme un sujet sensible, les expériences que nous vous invitons à découvrir dans ce document témoignent de la créativité et du sens pratique des communes et intercommunalités, pour replacer l'agriculture comme l'un des moteurs des ruralités. Le besoin d'un dialogue et d'une coopération renouvelés entre citoyens, agriculteurs et collectivités locales se fait chaque jour plus grand.

Gageons que ces expériences vous inspirent pour agir sur vos propres territoires !

**Annie Bras-Denis et Isabelle Joucan**  
Maires de Plouaret (22) et de Guipel (35)  
coprésidentes de BRUDED



## ► **CONSTRUIRE SON PROJET DE PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ET DURABLE / P.7**

- **Fiche 1** : Définir la philosophie du projet / **P. 8-11**
- **Fiche 2** : Identifier les besoins et connaître le potentiel agricole local / **P. 12-14**

## ► **FACILITER L'INSTALLATION AGRICOLE SUR DU FONCIER PRIVÉ / P.15**

- **Fiche 3** : Mener une politique foncière / **P. 16-19**
- **Fiche 4** : Soutenir les porteurs de projet / **P. 20-24**

## ► **DÉVELOPPER UN PROJET AGRICOLE SUR DU FONCIER APPARTENANT À LA COLLECTIVITÉ / P.25**

- **Fiche 5** : Identifier les terres adéquates / **P. 26-27**
- **Fiche 6** : Acheter du foncier agricole / **P. 28-29**
- **Fiche 7** : Déterminer qui porte l'activité / **P. 30-33**
- **Fiche 8** : Louer ses terres / **P. 34-35**

## ► **PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXISTANTE / P.37**

- **Fiche 9** : Sensibiliser, dialoguer et coopérer avec les agriculteurs et les habitants / **P. 38-39**
- **Fiche 10** : Soutenir les filières locales / **P. 40-41**

.....

## ■ **RESSOURCES / P.43**

- 10 clefs pour favoriser une agriculture locale et durable / **P. 44-45**
- Les acteurs pour vous accompagner / **P. 46-49**
- Les retours d'expériences des collectivités / **P. 50-51**

Les démarches des collectivités locales visant à soutenir l'activité agricole sur leur territoire sont diverses et varient selon le contexte local et les objectifs visés. Ce document s'appuie sur les expériences capitalisées auprès de collectivités bretonnes et ligériennes, pour vous présenter les leviers mobilisés par les territoires et vous aider à passer à l'action. Il est organisé en quatre grandes parties, elles-mêmes déclinées en fiches pratiques. En fonction de votre situation, certaines fiches vous seront plus utiles que d'autres : naviguez dans ce document et piochez parmi les ressources dont vous avez besoin !



Un document à destination des élu·es et élu·es !  
Si les emplois de masculins («élus», «agriculteurs», etc.) sont privilégiés par souci de lisibilité, BRUDED a à cœur de représenter les femmes et les hommes qui œuvrent pour le dynamisme de nos territoires, et souhaite affirmer sa volonté de s'adresser à toutes et tous sans distinction de genre.  
Nous espérons que ce document inspirera de nombreuses élu·es et de nombreux élu·es !

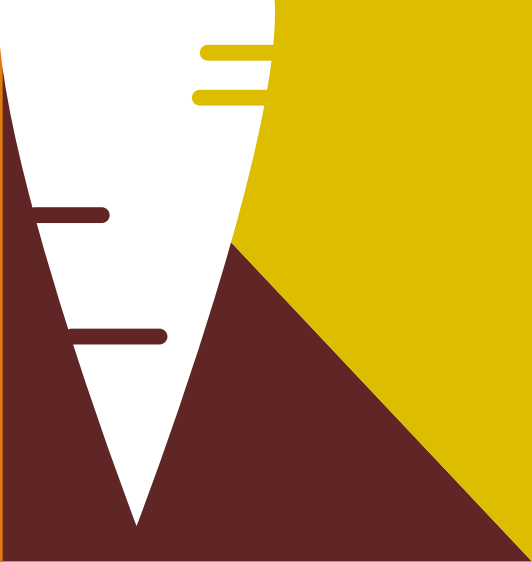
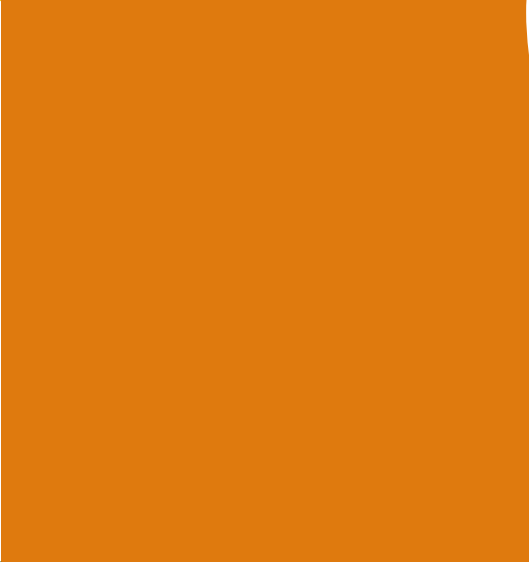
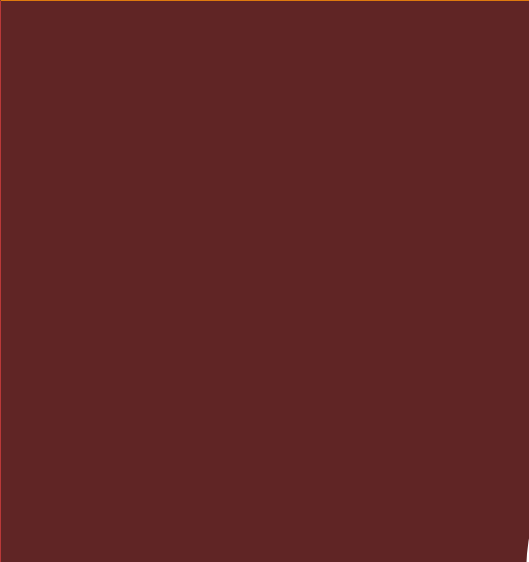
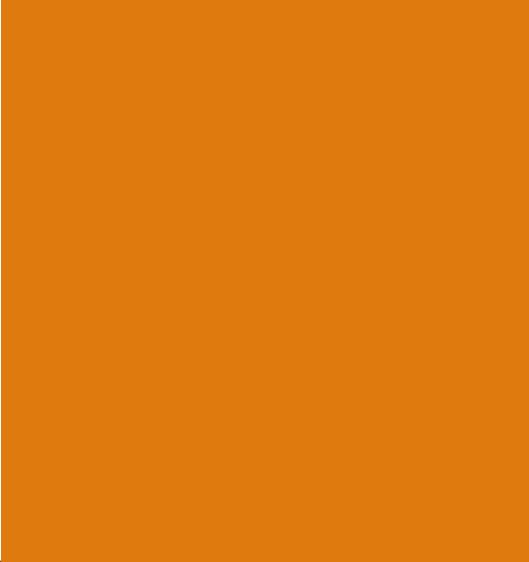
Rédaction et réalisation : BRUDED

**Crédits photos**

1<sup>ère</sup> de couverture, photo de vaches dans un champ : Yves Bigot, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) / P13 Photos et dessin : Auray / P16 Plouguerneau / P17 Yves Bigot, CCVIA / P18 Île-de-Bréhat, Moëlan-sur-Mer, La Haye-Fouassière / P20 Le Pas de côté (La Chapelle-Thouarault) / P21 Plouër-sur-Rance / P23 Saint-Georges-de-Reintembault / P24 Ferme des Millefeuilles (Saint-Georges-de-Reintembault) / P27 Île-d'Arz / P29, 32, 34 Rennes métropole / P30 Redon / P33 Optim'ism (Moëlan-sur-Mer) / P35 Plessé / P39 Lanvallay, Couesnon Marches de Bretagne / P41 Mouais

**Graphisme :** [www.herbe-folle.fr](http://www.herbe-folle.fr)

**Impression :** avril 2024 sur papier recyclé par Imprimerie des Hauts de Vilaine, certifiée Imprim'vert® et PEFC™



**CONSTRUIRE  
SON PROJET  
DE PRODUCTION  
AGRICOLE  
LOCALE  
ET DURABLE**

# 1 Définir la philosophie du projet

Comprendre les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables et appréhender le rôle des collectivités pour construire son projet.



## CONNAÎTRE L'ÉVENTAIL DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Si l'État a la charge de définir la politique alimentaire (Art. L.1 du code rural), aucun texte n'attribue de compétence générale dans le domaine de l'alimentation ou de l'agriculture à une collectivité territoriale. Néanmoins, les collectivités agissent et fédèrent les acteurs locaux autour de la résilience alimentaire de leur territoire au travers de plusieurs outils :

- **SCoT et PLU(i)**, pour encadrer l'aménagement du territoire et préserver les espaces agricoles,
- **Schéma de développement économique**, pour soutenir l'emploi et le développement de filière,
- **Projet alimentaire territorial (PAT)**, pour définir une stratégie agricole et alimentaire en concertation avec les acteurs du territoire,
- **Marchés publics de restauration collective**, pour favoriser une alimentation locale,
- **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, pour construire la sobriété et l'efficacité énergétique en parallèle du développement des énergies renouvelables pour réduire les émissions de GES sur le territoire,
- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**, pour piloter et organiser la protection des ressources en eau,
- **Dispositifs Petites villes de demain (PVD), Opération de revitalisation du territoire (ORT), et Villages d'avenir**, pour soutenir la requalification des centralités, et préserver les terres agricoles et naturelles,
- **Plan local de santé**, notamment sur le volet santé environnementale pour protéger la ressource en eau et assurer l'alimentation en eau potable,
- **Plan communal de sauvegarde (PCS)**, à l'instar de la commune de Concoret (56) qui a intégré le volet résilience alimentaire dans son PCS.



### Communauté de communes

**Val d'Ille-Aubigné (35), 39 241 habitants**

Dans le cadre de sa compétence « Agriculture biologique et alimentation », la collectivité porte depuis plusieurs années une série d'actions autour de deux grands axes : le maintien et la création de nouveaux sièges d'exploitations agricoles biologiques sur le territoire, le soutien aux initiatives environnementales et qualitatives des exploitations agricoles.

Depuis 2008, trois fermes en agriculture biologique, représentant sept emplois, ont été installées sur le territoire grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier.

## DÉFINIR SES OBJECTIFS

Les objectifs portés par les élus sont multiples et concilient enjeux globaux et locaux :

- **soutenir l'emploi** et les dynamiques locales,
- proposer un **cadre de vie sain** : qualité des produits, protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité...,
- **garantir une alimentation durable** pour toutes et tous et favoriser l'éducation alimentaire,
- **préserver le paysage** rural et pastoral,
- **favoriser l'autonomie alimentaire** du territoire, et sa **résilience** face aux crises,



- améliorer l'**approvisionnement de la restauration collective**,
- encourager le **lien social** et les actions de solidarité,
- développer des **actions pédagogiques** auprès des enfants et des habitants,
- contribuer à la valorisation de l'**identité du territoire** comme terre nourricière, paysanne, rurale.



### Mickaël Toullec, maire de Saint-Rivoal (29)

*Le jardin que nous avons créé permet d'alimenter les enfants par un circuit très court, de la graine à l'assiette, en produisant des légumes et des fruits à côté de l'école. Cela permet aux enfants de suivre leur évolution et de comprendre ce qu'ils mangent.*



## CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Dès le début du projet, il est important de déterminer quelle instance va piloter la démarche : groupe de travail, commission municipale ou extramunicipale, comité de pilotage... ainsi que sa composition, son rôle et ses modalités de fonctionnement.



### Plouguerneau (29), 6 821 habitants

La commune a été mis en place trois instances pour co-construire son **Projet alimentaire territorial communal** :

- le **comité de pilotage** : composé d'élus et d'agents, d'associations, de producteurs, de partenaires techniques, institutionnels et financiers, il définit les orientations du projet,
- le **comité de suivi** : composé du maire, d'élus (participation citoyenne, transition écologique, enfance jeunesse, social et personnes âgées, ...) et d'agents, il assure le suivi du PAT et prend les décisions politiques,
- le **comité de production** : composé d'agents (communication, culture, enfance-jeunesse, services techniques, urbanisme, services à la population...), il permet une approche transversale et pragmatique de la démarche.

D'autres instances assurent la mise en œuvre des actions issues du PAT :

- le **comité de restauration scolaire** : il est tenu informé des initiatives menées et se fait relais au sein des écoles,
- le **groupe de travail précarité** : il identifie les enjeux du territoire et développe le don alimentaire et la pratique de la cuisine.

## IMPLIQUER LE MONDE AGRICOLE ET LES HABITANTS

Une démarche partagée permet de :

- **définir des actions pertinentes** et adaptées au contexte local,
- **favoriser la compréhension du projet** et, in fine, son acceptation,
- **anticiper les conflits d'usages** et de voisinage.



### Bruno Serval, maire de Kergrist (56) de 2008 à 2020

*Les communes ont tout intérêt à entretenir le dialogue avec les agriculteurs, à rechercher de nouvelles coopérations, à les associer au bien vivre ensemble.*



## 24 RETOURS D'EXPÉRIENCES POUR ANIMER DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET SOUTENIR DES PROJETS CITOYENS

Retrouvez les clefs de réussite et les pièges à éviter en matière de gouvernance de projet et d'implication des habitants et des acteurs locaux dans notre document.



<https://www.bruded.fr/document-technique/demarches-participatives-et-projets-citoyens/>



## S'IMPLIQUER DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX POUR UNE APPROCHE GLOBALE ET PARTAGÉE

De nombreuses collectivités se saisissent des Projets alimentaires territoriaux issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui encourage leur développement depuis 2014. Leurs objectifs :

- **porter une démarche collective** pour développer le dialogue avec les producteurs, entreprises agricoles et agroalimentaires, distributeurs, artisans, citoyens,
- **définir des actions partagées** visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur leur territoire : soutien à l'installation d'agriculteurs, développement des circuits courts, approvisionnement local et durable des restaurations collectives,
- **répondre à des enjeux de résilience alimentaire et de santé** dans une approche globale mêlant les dimensions économique, sociale, environnementale et de santé publique,
- **développer la transition écologique** et l'adaptation au changement climatique des systèmes alimentaires territoriaux.



### Redon Agglomération (35-44-56), 69 036 habitants

- Dès 2016 et en lien avec le conseil de développement, l'agglomération a réuni une vingtaine de structures lors de trois ateliers afin d'écrire son Projet alimentaire territorial. Celui-ci prévoit trois grands axes de travail :
- accompagner la restauration collective : mise en réseau de cuisiniers, aide à la rédaction de marchés publics, expérimentation de groupes d'achats locaux,
  - mettre en place un « défi alimentation positive »,
  - sensibiliser les enfants sur le rôle des ressources naturelles dans la production alimentaire.



### Marie Bousseau, adjointe au cadre de vie et à la participation citoyenne à Plouguerneau (29)

*Avec un Projet alimentaire territorial, on construit collectivement un modèle alimentaire répondant aux enjeux de la préservation des ressources, de l'éducation au bien-manger et de la fourniture de produits bio et/ou locaux.*



En Bretagne et Loire-Atlantique, **de nombreuses intercommunalités portent un PAT**, à l'instar de Redon Agglomération (35-44-56), Dinan Agglomération (22), Rennes Métropole (35), Brest Métropole (29).

Certains territoires ont mené cette démarche à une **échelle plus large** : le PAT Bretagne Centre est porté par la Chambre d'agriculture et regroupe cinq EPCI, celui du Pays de Retz (44) est piloté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui regroupe quatre EPCI, tandis que le Parc naturel régional d'Armorique (29) porte un PAT sur huit EPCI.

Plus ponctuellement, **des communes** se sont saisies de cet outil pour bâtir un **projet collectif et opérationnel à l'échelle municipale**, à l'image de Bréhat (22) ou de Plouguerneau (29).

### UN RÉSEAU D'ÉCHANGES ENTRE COLLECTIVITÉS PORTEUSES DE PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Le réseau interrégional Pays de la Loire - Bretagne des chargés de mission PAT est co-animé par l'ADEME et la DRAAF. Il accompagne le déploiement des PAT, outille les collectivités porteuses et favorise le partage d'expériences entre techniciens et élus.



### Marion Régler, adjointe en charge du PAT à l'Île-de-Bréhat (22)

*Nous cherchons à mobiliser les acteurs autour d'objectifs partagés : le développement d'activités à l'année, le maintien de paysages ouverts et plus favorables à la biodiversité et la relocalisation de la production alimentaire.*



## S'ENTOURER DE PARTENAIRES POUR BÉNÉFICIER DE LEUR EXPERTISE

Qu'ils soient généralistes ou spécialisés, les acteurs agricoles peuvent aider les collectivités à **consolider leur projet**, et à **le faire connaître** auprès de la population, du monde agricole existant et des porteurs de projet insérés dans les dispositifs d'installation. Ils peuvent aussi assurer la collectivité de la **viabilité du projet**, et **informer du cadre juridique et réglementaire**.

/// Voir « Les acteurs pour vous accompagner » page 46

## S'ACCULTURER AUX ENJEUX DU MONDE AGRICOLE

Il peut s'avérer difficile de cerner les enjeux, les acteurs, ainsi que le cadre économique, réglementaire et technique de l'installation et du foncier agricoles.

Pour y voir plus clair, de nombreux élus locaux participent à des **formations**, des **visites** de fermes et des **rencontres** avec des professionnels... mais aussi et surtout, **échangent avec d'autres collectivités** ayant mené des projets similaires !



### Claire Masson, maire de Auray (56)

*Les échanges avec d'autres collectivités en Bretagne et ailleurs, sur ce sujet complexe, s'avèrent être un levier majeur dans la prise de décision.*



### DES FORMATIONS D'ÉLUS À LA QUESTION AGRICOLE, DONT :

- décrypter et s'impliquer dans le PAT de son territoire - FRCIVAM, Terralim, CPIE Belle-Île-en-mer,
- comprendre les enjeux autour du foncier et les problématiques liées à l'installation - Terre de liens,
- comprendre les contraintes et les enjeux agricoles de votre territoire; mieux appréhender les différentes réglementations concernant le foncier agricole - Chambre d'agriculture de Bretagne,
- posture, méthodes et outils pour accompagner la transition agricole dans les territoires - FNAB,
- manger local manger sain pour une autonomie alimentaire sur votre territoire - ARIC.



### POINTS D'ATTENTION

- Définir collectivement les objectifs du projet, mener une démarche partagée.
- Clarifier le pilotage et la gouvernance du projet: élus référents, agents, acteurs locaux associés, partenaires.
  - Agir en transversalité: bien souvent, un projet agricole est lié à de multiples enjeux pour la collectivité et concerne plusieurs élus (en charge de l'urbanisme, de la restauration scolaire, de l'environnement).
- Agir en complémentarité avec le monde agricole, échanger avec les agriculteurs et acteurs locaux pour que le projet s'articule avec les activités existantes et ne les fragilise pas.
- Communiquer régulièrement sur le projet auprès des habitants : objectifs, avancement, prochaines étapes.
  - Si besoin, s'appuyer sur une expertise extérieure.



### Lanvallay (22), 4 325 habitants

La commune a reclassé 6 hectares en zone Agricole, situés en entrée de bourg.

Elle consacre un tiers de ces terres à une production maraîchère pour approvisionner en légumes et fruits bio les restaurations collectives (écoles, EHPAD).

Mathilde Pillot, conseillère déléguée à la transition, précise :

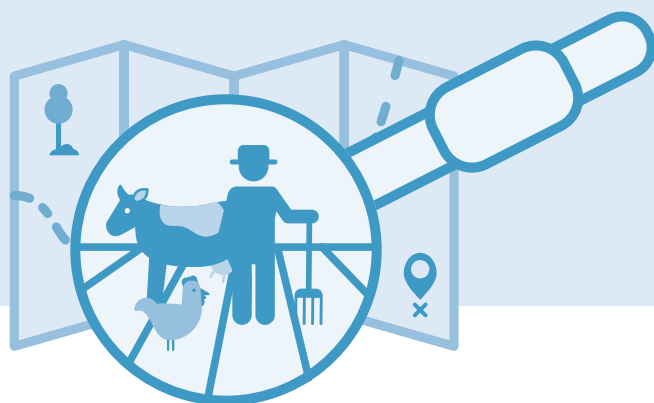
*« Une aventure comme celle-ci est rendue possible sur le terrain par l'accompagnement de partenaires essentiels et compétents. En tant qu'élus, on a besoin d'eux ».*

La commune a ainsi été accompagnée par :

- l'association Agriculture Paysanne 22 : scénarii d'organisation de l'activité agricole et maraîchère, faisabilité, recherche de candidats,
- la Maison de la bio des Côtes-d'Armor : définition des besoins de la restauration collective, et possibilités de production sur la parcelle,
- l'association Terre de liens : diffusion de l'appel à candidatures pour trouver un maraîcher.

# 2. Identifier les besoins et connaître le potentiel agricole local

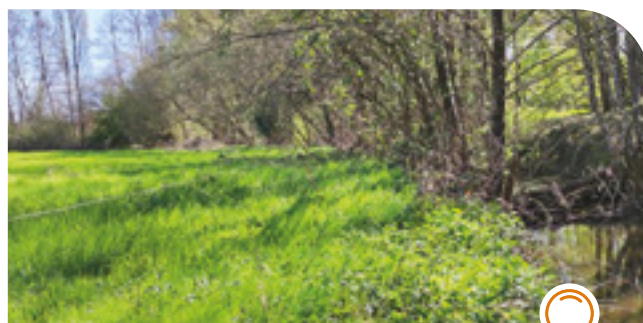
Avoir une vision claire des enjeux actuels et futurs pour définir un projet viable et adapté aux dynamiques locales.



## CONNAÎTRE LE FONCIER AGRICOLE

Pour les élus, il est intéressant de savoir à qui appartiennent les terres agricoles. En effet, cette connaissance leur permettra de **réagir rapidement en cas de sollicitation par un porteur de projet** souhaitant s'installer sur le territoire. Ainsi, le type de propriété, le classement au PLU(i), les caractéristiques agronomiques, les équipements et réseaux, la disponibilité et le potentiel de transmission à court et moyen termes sont des informations cruciales.

Les terres en friche, les parcelles agricoles disponibles ou libérables, les terres communales ou publiques sont également un vivier mobilisable et intéressant à identifier.



### Plessé (44), 5 361 habitants

La commune a procédé au repérage puis à la réalisation d'une cartographie parcellaire pour identifier les terres qui seront bientôt disponibles après le départ en retraite des agriculteurs.

## IDENTIFIER L'ACTIVITÉ ET LA PRODUCTION AGRICOLES LOCALES

La connaissance des acteurs agricoles du territoire (statut, tranche d'âge, exploitation de terres en propre ou en fermage, propriété de bâtiments d'exploitation et d'habitation, ...) et des productions alimentaires permet aux collectivités locales de :

- **anticiper les arrêts d'activité,**
- **définir un projet agricole** en complémentarité avec l'offre locale,
- **consolider les filières existantes.**

## DES RESSOURCES POUR CONNAÎTRE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE VOTRE TERRITOIRE

Nombre d'exploitations agricoles, âge des chefs d'exploitation, type de productions, potentiel de consommation locale... La Chambre d'agriculture propose des ressources sur l'agriculture et l'agro-alimentaire à l'échelle de l'intercommunalité, pour vous permettre de connaître les dynamiques agricoles, d'installations, de renouvellement sur votre territoire et orienter vos politiques locales.

En savoir plus : [www.agriculture-collectivites.bzh](http://www.agriculture-collectivites.bzh)



### Saint-Brieuc Armor Agglomération (22), 157 697 habitants

En amont de son Projet alimentaire territorial (PAT), l'agglomération a réalisé avec la Chambre d'agriculture un diagnostic des acteurs alimentaires et du potentiel de consommation, complété d'enquêtes auprès d'acteurs économiques locaux (agriculteurs, abattoir municipal, acheteurs, grandes et moyennes surfaces, etc.). Ce travail a permis d'identifier trois enjeux clé :

- déployer une gouvernance locale de l'alimentation,
- poursuivre l'approvisionnement local de la restauration collective,
- mutualiser des compétences et des outils.

Au lancement du PAT, le diagnostic a été complété par une étude portant sur la précarité alimentaire.

## DIAGNOSTIC INTERNE... OU PRESTATION EXTERNE ?

Le diagnostic peut être réalisé directement en régie : ainsi les communautés de communes de Belle-Île-en-Mer (56), 5 688 habitants et Val d'Îlle-Aubigné (35), 39 241 habitants, ont chacune un **chargé de mission qui anime la politique foncière** sur leurs territoires respectifs, ce qui leur permet d'avoir une connaissance fine du territoire et une proximité avec les acteurs locaux.

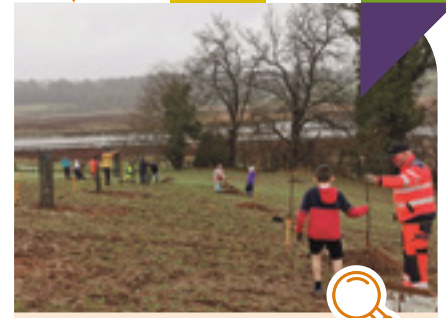
À Plouguerneau (29), 6 821 habitants, c'est une **stagiaire qui a réalisé des entretiens** auprès des habitants et des professionnels, puis établi un questionnaire sur les habitudes alimentaires afin de définir les axes du Projet alimentaire territorial.

À Plessé (44), 5 361 habitants, c'est la **commission « agriculture communale »** qui a pour mission de réaliser et mettre à jour le diagnostic et la veille foncière.

Le diagnostic peut aussi être confié à des acteurs extérieurs à la collectivité, via une **prestation**. [/// Voir « Les acteurs pour vous accompagner » page 46](#)

## PROJETER LES BESOINS ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE ET EN PARTICULIER DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Parallèlement aux démarches visant une connaissance plus fine du potentiel agricole du territoire, les élus engagent très fréquemment une **réflexion sur l'approvisionnement de leur restauration collective** : volumes nécessaires, origine et qualité des denrées (labels : agriculture biologique, AOC, etc.). Les orientations ainsi définies contribuent à identifier les besoins actuels et futurs en matière de production agricole.



### Auray (56), 14 591 habitants

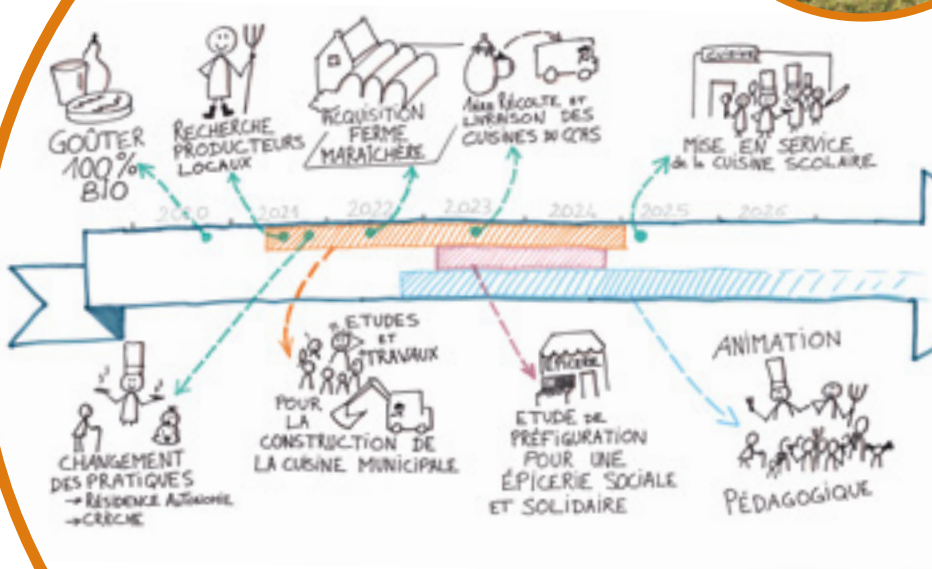
En parallèle de l'estimation des besoins à venir pour la restauration collective municipale, la ville a mené une enquête auprès des producteurs locaux, qui a mis en évidence une production agricole insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Suite à ces travaux, la ville a décidé d'acquérir une ferme maraîchère de 4,5 ha en 2022.

Les parcelles, en friche, ont été travaillées et cultivées en lentilles vertes en partenariat avec un paysan du territoire dès le printemps suivant l'acquisition. Ces lentilles sont cuisinées et servies aux convives de l'EHPA et de la crèche dès l'automne 2023.

Des chantiers de nettoyage des friches sont organisés régulièrement avec les habitants. Un verger d'arbres fruitiers a été planté avec les enfants du centre de loisirs.

Prochaine étape : la mise en culture pour la production de légumes.





## Île-de-Bréhat (22), 402 habitants

Bien en amont de son Projet alimentaire territorial (PAT), la commune de Bréhat avait commandé plusieurs études et diagnostics afin de connaître :

- l'histoire de l'agriculture sur l'île,
- ses besoins alimentaires et son potentiel de production,
- les éléments prospectifs pour le développement de l'agriculture.

Les élus se sont appuyés sur cet état des lieux pour définir une démarche volontariste visant notamment à rendre des terres à l'agriculture, en faisant le lien entre des propriétaires fonciers et des porteurs de projet agricole.



Extrait de la fiche diagnostic réalisée par TERRALIM et le RAIA



## POINTS D'ATTENTION

- Mettre en place une veille sur le foncier agricole à une petite échelle (commune ou intercommunalité) pour avoir une connaissance fine du territoire.
- Actualiser régulièrement les informations sur le foncier : cessations d'activité, transmissions, acquisitions de fermes.
- Organiser la veille foncière : pilotage par un élu et/ou un agent identifié, abonnement à des outils de veille, création d'une commission/groupe de pilotage...
- Dialoguer avec les agriculteurs en place, paysans retraités, habitants, et établir des relations privilégiées pour connaître les mouvements fonciers à venir.

## TROIS OUTILS POUR AVOIR UN REGARD GLOBAL

■ Grille d'analyse des territoires de la FNAB : à l'image de Rennes Métropole (35), 476 936 habitants, les collectivités qui souhaitent développer l'agriculture biologique peuvent, grâce à cet outil, identifier le potentiel de production biologique de leur territoire, l'état des filières et des débouchés, ainsi que le contexte politique et réglementaire.

En savoir plus : [territoiresbio.fr](http://territoiresbio.fr)

■ Application CRATER : développée par Les Greniers d'Abondance, elle permet de calculer automatiquement certains indicateurs caractérisant le niveau de résilience alimentaire d'un territoire : commune, EPCI, Département, Région.

En savoir plus : [crater.resiliencealimentaire.org](http://crater.resiliencealimentaire.org)

■ Outil PARCEL : proposé notamment par Terre de liens et la FRAB, il permet d'évaluer les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés pour le territoire. Grâce à cet outil, le nombre d'hectares nécessaires au projet de maraîchage porté par la commune de Lanvallay (22), 4 325 habitants, a été simulé et mis en corrélation avec les besoins en légumes de la restauration collective.

En savoir plus : [parcel-app.org](http://parcel-app.org)

# FACILITER L'INSTALLATION AGRICOLE SUR DU FONCIER PRIVÉ

# 3. Mener une politique foncière

Agir sur le foncier agricole privé, sans acquérir les terres.



## PROTÉGER ET REDONNER DES TERRES À L'AGRICULTURE NOURRICIÈRE

Au travers des PLU(i) et SCoT, les élus peuvent réglementer l'usage des sols et limiter la consommation et le « mitage » du foncier agricole.

Pour assurer une préservation sur le long terme, deux dispositifs introduisent des protections réglementaires fortes : les **zones agricoles protégées (ZAP)** et la **protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PÉAN)**.



**Aurélie Mézière, maire de Plessé (44)**

*Il est primordial que les collectivités sécurisent le foncier agricole, c'est un bien commun, on est bien dans l'intérêt général.*



## REGROUPER LE PARCELLAIRE

Les collectivités peuvent faciliter le regroupement de parcelles agricoles pour former des **unités foncières plus cohérentes**, plus proches du siège d'exploitation et plus viables économiquement. Ainsi, la concentration des terres autour de l'exploitation favorise un modèle d'élevage basé sur des systèmes plus herbagers, limite la circulation de gros engins sur les routes et donc la consommation d'énergie et l'usure des voiries communales.

Concrètement, les collectivités peuvent **créer une instance de concertation foncière** qui pourra suggérer ou initier des échanges parcellaires, entre deux propriétaires ou davantage. Pour faciliter le pilotage des opérations de grande envergure, certains élus se font accompagner par des partenaires spécialistes du foncier agricole.



**En Loire-Atlantique (44), trois PÉAN ont été créés depuis 2013 par le Département**

Le PÉAN de la presqu'île guérandaise, le PÉAN « Estuaire et Brière, terre d'élevage et de nature » et celui des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens. Ils couvrent au total 29 351 hectares et permettent de garantir la vocation agricole des espaces au-delà des espaces agricoles pérennes définis dans les documents d'urbanisme. Ils permettent aussi de renforcer les actions nécessaires à la pérennité de l'agriculture, dans le respect des spécificités environnementales des territoires.



**Marie-Claire Boucher, maire de Saint-Georges-de-Reintembault (35)**

*Il nous est apparu intéressant d'avoir une seule unité foncière de 3 ha, avec en ligne de mire la question de la transmission de la ferme au moment du départ à la retraite du couple de maraîchers.*





## DES DISPOSITIFS POUR MENER DES ÉCHANGES PARCELLAIRES

La Chambre d'agriculture soutient les échanges parcellaires amiables : aide à la constitution de réserves foncières par les collectivités, animation de collectifs d'exploitants, etc.

En savoir plus : [www.agriculture-collectivites.bzh](http://www.agriculture-collectivites.bzh)

Les outils ECIRF (Échanges et cessions d'immeubles ruraux et forestiers) et AFAFE (Aménagement foncier agricole forestier et environnemental), portés par les Départements, peuvent par exemple soutenir financièrement les échanges et la remise en état de parcelles avant échange.

En savoir plus auprès de votre Département :  
/// Voir « Acteurs pour vous accompagner » p.46

## METTRE DES TERRES EN RÉSERVE

Certaines collectivités font le choix d'acquérir des terres pour une durée limitée avant de les revendre à un candidat qui a ainsi le **temps de consolider son projet** : emprunts, parcours d'installation, formation, structuration d'un collectif le cas échéant, etc. Ce type de démarche peut également permettre de donner le temps nécessaire à la recherche d'un repreneur pour une ferme.

La collectivité peut passer une convention avec la SAFER pour solliciter cette mise en réserve de biens fonciers, en précisant leur destination. **La SAFER se rend alors propriétaire du bien et facture les frais de stockage.**

## LE PORTAGE FONCIER PROPOSÉ PAR LA RÉGION BRETAGNE ET LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

La Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine proposent chacun un dispositif de portage foncier pour les projets agri-ruraux innovants. Celui de la Région s'adresse à tous les projets bretons et prend en charge les frais financiers de stockage du bien facturés par la SAFER. Celui du Département vient en complémentarité de celui de la Région en prenant en charge les autres frais (gestion, animation d'échange) selon un barème forfaitaire.

Les deux dispositifs sont réservés aux porteurs de projet s'installant hors cadre familial et correspondant aux orientations de la politique agricole de la Région et du Département (agriculture biologique, systèmes herbagers, activités diversifiées, productions atypiques...).

Deux modes d'intervention sont possibles :

- Cas n°1 : un porteur de projet a repéré des terres et sollicite le dispositif. Si le dossier est accepté, la SAFER peut acquérir le bien, le mettre en réserve le temps que le porteur de projet réalise les démarches pour finaliser son projet puis le lui revendre.
- Cas n°2 : la Région, le Département ou une collectivité locale identifie un bien intéressant puis sollicite la SAFER pour acquérir le bien et le mettre en réserve. Les partenaires lancent alors un appel à projets pour trouver un porteur de projet pour exploiter les terres.

S'il est principalement actionné par les porteurs de projet, ce dispositif est également très utile comme levier d'action pour des collectivités qui veulent agir concrètement pour le maintien de fermes ou pour orienter les installations agricoles sur leur territoire.

En savoir plus : <https://www.ille-et-vilaine.fr/les-aides-du-departement/mise-en-reserve-fonciere>



### Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35),

39 241 habitants

En 2009, la collectivité rencontre avec la SAFER un agriculteur sur le départ, qui n'a pas trouvé de repreneur, afin d'étudier une acquisition amiable de ses

26 hectares de terres avec bâti, dans la commune de Vignoc.

Une première publicité est réalisée mais la candidature du Val d'Ille-Aubigné n'est pas retenue. Réexaminée en 2010, l'EPCI se voit finalement attribuer près de 11 hectares avec bâti et matériel dans le cadre d'une attribution partielle. La collectivité actionne alors le dispositif de portage foncier : tandis que la SAFER acquiert et porte le foncier, une convention quadripartite spécifique de « soutien à la constitution de réserves foncières destinées à l'installation de jeunes agriculteurs » pour le bien est signée entre la SAFER, la Région, le Département et la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Un appel à candidatures, mené en lien avec les acteurs départementaux de l'installation, a permis de retenir le projet du GAEC Biotapes (3 associés) en février 2013. En mars 2014, les terres sont acquises par l'association Terre de liens et un Groupement foncier agricole (GFA) est créé pour l'acquisition des bâtiments.

## RÉHABILITER DES TERRES EN FRICHES

Une friche est une terre non cultivée, mais qui l'a été ou qui pourrait l'être. Plus une friche est ancienne et plus sa remise en culture est coûteuse. Aussi, certaines collectivités font le choix de **prendre en charge les frais de remise en culture pour faciliter un projet d'installation**. Dans ce cas, la collectivité peut utiliser une procédure de « mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées » (articles L 125-1 à L125-15 du code rural) qui consiste à délivrer des autorisations préfectorales d'exploiter sur les parcelles « incultes ou manifestement sous exploitées depuis au moins trois ans », comme l'a fait Moëlan-sur-Mer (29). Cette procédure est néanmoins peu utilisée car complexe et laborieuse à mettre en œuvre.



### Moëlan-sur-Mer (29), 6 916 habitants Mise en valeur des terres incultes

Un long processus administratif a permis de mener à bien la procédure de « mise en valeur des terres incultes ».

La démarche initiée par la commune est portée officiellement par le Département du Finistère et soutenue par les services de l'État.

Les friches littorales, inexploitées depuis plusieurs années, sont ainsi protégées de l'artificialisation et converties en bio. Des haies sont conservées et/ou plantées afin de maintenir et préserver la biodiversité. Des appels à candidatures lancés en 2019 et 2020 ont permis trois installations sur une surface de 60 ha.



### L'île-de-Bréhat (22), 412 habitants

#### Repérage des friches

Sur les 309 ha que comprend l'archipel de Bréhat, seulement 12 % sont valorisés par l'agriculture (culture, prairie, éco-pâturage) alors que 25 % sont en friches. Parmi elles, le rapport Fert'île a identifié 33 ha propices à l'agriculture. Désormais, la commune actionne deux leviers : l'acquisition de foncier (par achat ou par procédure de bien sans maître) et la mise en lien entre propriétaires et agriculteurs.

Un bien sans maître est un bien immobilier dont le propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou pour lequel les héritiers n'ont pas accepté la succession et/ou pour lequel les taxes foncières ne sont pas acquittées depuis plus de trois ans. Une fois reconnues sans maître, la commune peut alors incorporer ces terres dans le domaine communal. La procédure est toutefois longue et fastidieuse.



### La Haye-Fouassière (44), 4 823 habitants

#### Adhésion à une association

Pour l'association Terres en vie à laquelle adhère la commune, la friche est perçue comme une opportunité. Elle laisse la possibilité à un nouveau modèle agricole d'émerger : une agriculture diversifiée, en lien avec les besoins du territoire, respectueuse des sols et de la biodiversité.

## AGIR SUR LE PRIX DES TERRES

Le prix des terres agricoles peut être un frein à l'installation ou à la reprise de fermes. Les collectivités peuvent concourir à maintenir des prix décents en **dénonçant auprès de la SAFER les ventes trop chères** et enclencher une « **préemption avec révision de prix** ».



### Communauté de communes

#### Côte d'Émeraude (22-35), 29 271 habitants

Dans le cadre de son Projet alimentaire et agricole territorial (PAAT), la CCCE s'est donné pour objectif de suivre et de maîtriser le coût du foncier sur le territoire en intervenant sur les ventes d'un montant abusif vis-à-vis du marché.



### LE GUIDE « AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE »



Édité par Terre de liens et à destination des élus, ce guide pratique permet de comprendre le rôle essentiel des collectivités et présente les leviers actionnables en matière agricole.

En savoir plus :  
[ressources.terredeliens.org](http://ressources.terredeliens.org)

### LA CELLULE FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE : UN ESPACE STRATÉGIQUE DE CONCERTATION POUR L'ESPACE AGRICOLE

La cellule foncière est un lieu d'échanges, d'informations entre la collectivité et le monde agricole, sans caractère réglementaire. Elle peut réunir une diversité d'acteurs en lien avec les questions foncières agricoles : la SAFER, le conseil départemental, la DDTM, la Chambre d'agriculture, etc.

L'objectif est de donner une plus grande lisibilité au monde agricole sur les ouvertures à l'urbanisation dans l'optique de réduire au maximum les effets d'une opération d'urbanisation sur l'espace agricole et/ou de la compenser quand le prélèvement ne peut pas être évité.

Brest Métropole (29), 211 156 habitants s'appuie sur la cellule foncière finistérienne afin de porter un dispositif de compensation (au moins partiel) des pertes de foncier agricole.



### POINTS D'ATTENTION

- Certaines procédures peuvent s'avérer longues et laborieuses, très réglementées, d'où l'intérêt de se faire accompagner par des partenaires adaptés.
- L'intervention des collectivités en matière de foncier agricole peut être vécue comme une « intrusion » dans une sphère privée : veillez à définir clairement vos objectifs, de façon partagée, en amont de votre démarche.



# 4. Soutenir les porteurs de projet

Favoriser la vitalité agricole et la résilience du territoire en facilitant l'arrivée de nouveaux porteurs de projet agricole.



## SE FAIRE RECONNAÎTRE COMME UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

Pour attirer des porteurs de projet agricole, il est judicieux de communiquer sur le positionnement de la collectivité et le dynamisme du territoire. Il peut s'agir de :

- **mettre en lien les élus, habitants et agriculteurs**, à l'instar de la charte du bien-vivre ensemble rédigée à Kergrist (56),
- organiser des **visites de fermes**,
- **mettre en avant la place et la vitalité agricole** du territoire dans le bulletin communal.



Les communes de Plérin (22), Hillion (22), Lauzach (56), Plessé (44) sont labellisées « Territoire bio engagé » par l'association interprofessionnelle régionale Interbio. Le label est délivré selon la surface agricole en bio sur le territoire et la part de produits bio dans la restauration collective.

En savoir plus : [www.territoirebioengagement.fr](http://www.territoirebioengagement.fr)

## Langan, 1 094 habitants et La Chapelle-Thourault, 2 294 habitants

Les maires ont écrit un courrier à la SAFER pour soutenir des porteurs de projet : cela a permis de donner du poids aux candidatures, par rapport à un projet d'agrandissement de ferme par exemple.



## ACCUEILLIR LES PORTEURS DE PROJET ET LES ORIENTER VERS LES PARTENAIRES ADAPTÉS

Les collectivités jouent un rôle d'autant plus important que les candidats à l'installation sont de plus en plus « non issus du milieu agricole » (NIMA), ou bien s'installent hors cadre familial, c'est-à-dire sans reprendre une ferme appartenant à la famille. Pour ces candidats, **la recherche de foncier reste la problématique majeure sur laquelle la collectivité peut apporter son soutien** en :

- mandatant un **élu référent dédié aux questions agricoles** qui peut être le premier interlocuteur sur le territoire,
- recrutant un **chargé de mission foncier/agriculture** qui peut également être un interlocuteur de choix, comme l'ont fait la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, Belle-Ile-en-Mer ou encore Redon Agglomération (à noter qu'avec les moyens attribués aux Projets alimentaires territoriaux (PAT) par la DRAAF, les collectivités sont de plus en plus dotées d'agents dédiés),
- renvoyant vers le **Point accueil installation**,
- apportant un **soutien moral** aux porteurs de projet.

## POINT ACCUEIL INSTALLATION ET POINT ACCUEIL TRANSMISSION : DEUX OUTILS MULTI-ACTEURS AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJET ET DES CÉDANTS

Lieux d'accueil et d'accompagnement portés par la Chambre d'agriculture de Bretagne en partenariat avec les autres acteurs de développement agricole, les PAI et PAT accueillent respectivement les porteurs de projet et les cédants pour les informer, les orienter et les guider en fonction de leurs besoins.

## METTRE EN LIEN LE FONCIER DISPONIBLE AVEC DES PORTEURS DE PROJET

En lien avec le diagnostic réalisé sur le foncier agricole de leur territoire /// Voir fiche 2, les élus peuvent **faciliter la recherche de terres pour des porteurs de projet souhaitant s'installer** : identification de terres libres ou susceptibles d'être prochainement libérées, qui répondent à leurs besoins en termes de surfaces, d'équipements, etc.

Les élus s'appuient fréquemment sur des outils spécifiques, qui permettent de connaître les cessions d'activité et de communiquer sur les terres disponibles /// Voir encadré à droite



### Laillé (35), 5276 habitants

Les élus municipaux ont mis en place deux canaux de veille sur les mutations de foncier :

- l'outil Vigifoncier, auquel la commune souscrit, alerte les élus des ventes en cours. La vente d'une terre agricole est soumise à la consultation de la SAFER qui la rend publique, et peut potentiellement préempter le terrain dans le cas où d'autres agriculteurs seraient intéressés /// Voir fiche 6,
- la mutation de ferme, c'est-à-dire le changement d'exploitant d'une terre, est soumise à une autorisation d'exploiter demandée par le potentiel nouvel exploitant auprès de la DDTM qui a une obligation de publicité sur le site internet de la préfecture de département. Les élus consultant mensuellement les demandes d'exploiter peuvent rediriger les porteurs de projet pour qu'ils se positionnent sur ces terres.



### Françoise Loupre, maire de Laillé (35)

*Les mesures de publicité qui annoncent les mutations de foncier n'atteignent pas les porteurs de projet. Le problème d'accès à la terre est en partie un problème de communication.*



### Plouër-sur-Rance (22), 3575 habitants

Les élus communiquent auprès des particuliers qui possèdent de grandes parcelles afin qu'ils les proposent à des porteurs de projet. En effet, certaines activités nécessitent peu de surface (2000 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup> suffisent pour des projets de plantes aromatiques et médicinales, par exemple).



### Emmanuel Cibert, adjoint à l'urbanisme, aménagement de l'espace, biodiversité et mobilités à Plouër-sur-Rance (22)

*Les grands jardins des particuliers constituent une source de foncier à ne pas négliger pour des projets agricoles tels que l'éco-pâturage, le maraîchage, les petits fruits ou les plantes aromatiques. De plus, cela soulage certains propriétaires d'un entretien souvent coûteux, chronophage et peu raisonné de leur terrain et crée du lien social.*



## PLUSIEURS OUTILS POUR RECENSER LE FONCIER AGRICOLE DISPONIBLE

- Vigifoncier, outil de veille foncière proposé par la SAFER est aujourd'hui très utilisé par les collectivités /// Voir fiches 2 et 6
- La Chambre d'agriculture dispose d'un Répertoire départ installation (RDI) qui met en relation les offres et les demandes de foncier pour l'installation : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)
- La FRCIVAM coordonne le site du collectif InPACT qui regroupe les annonces de transmissions et de recherches de fermes : [www.installation-transmission-paysanne.bzh](http://www.installation-transmission-paysanne.bzh)
- Terre de liens propose également un outil pour repérer ou proposer des terres : [www.objectif-terres.org](http://www.objectif-terres.org)



## PORTER DES ACTIONS AUTOUR DE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En réponse à la crise du renouvellement des générations agricoles, les collectivités peuvent identifier les agriculteurs susceptibles de céder leur ferme dans les années à venir, et les mettre en relation avec des porteurs de projet. Ce travail peut aussi inclure les propriétaires fonciers non exploitants, soucieux de permettre une installation sur leurs terres.

Les collectivités peuvent :

- réaliser un diagnostic de préparation de la transmission et un accompagnement à la cession,
- recenser et rencontrer les agriculteurs proches de la retraite pour les sensibiliser aux enjeux de la transmission,
- relayer les initiatives des structures de développement agricole qui portent des actions d'installation/transmission,
- organiser des événements pour mettre en lien cédants et porteurs de projet (cafés installation-transmission ou rallyes fermes à transmettre) avec l'appui d'acteurs agricoles.



**Patrice Gautier, maire d'Évran (22) et vice-président en charge de l'agriculture et de la mer à Dinan Agglomération**

*L'attractivité d'une commune tient à la fois au dynamisme de son centre-bourg mais aussi au maintien voire à l'augmentation du nombre d'agriculteurs. Nous essayons d'éviter la disparition de sièges d'exploitation en faveur de l'agrandissement.*



## CONTRIBUER FINANCIÈREMENT EN OCTROYANT UNE SUBVENTION À L'INSTALLATION...

De nombreux EPCI proposent des soutiens complémentaires aux aides légales à l'installation, en lien avec leurs compétences économiques. Certains d'entre eux conditionnent l'attribution de subventions à des critères environnementaux, comme par exemple l'exploitation en agriculture biologique, l'entretien des haies, etc.

Les EPCI peuvent aussi pratiquer le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

## ... OU EN PRENANT DES PARTS DANS UNE STRUCTURE FONCIÈRE AGRICOLE

Une modification du code rural récente permet aux structures agricoles coopératives (Société coopérative d'intérêt collectif, SCIC, ou Société coopérative de production SCOP), de plus en plus nombreuses, de bénéficier des aides de la Politique agricole commune. Pour les soutenir, les collectivités peuvent prendre des parts sociétaires dans ces coopératives de statut SCIC.

En revanche, une collectivité ne peut réglementairement pas prendre part à une structure foncière de type Groupement Foncier agricole (GFA). À défaut, elle peut encourager la mobilisation citoyenne en organisant des réunions d'informations.



### Dinan Agglomération (22), 106 227 habitants

Dans le cadre de son Projet alimentaire territorial, la collectivité expérimente plusieurs actions en matière de transmission, en lien avec la Chambre d'agriculture, l'association Agriculture paysanne 22 et le CEDAPA (Centre d'études pour un développement agricole plus autonome) :

- repérage des cessations d'activités,
- accompagnement collectif des cédants pour préparer la transmission de leur ferme,
  - réalisation d'un travail d'étudiants en agriculture pour anticiper et élargir les scénarii de transmission agricole,
  - proposition d'espaces d'échanges entre porteurs de projet et cédants à l'occasion d'un forum transmission, d'un rallye transmission ou encore de cafés-installation,
  - expérimentation d'un accompagnement des élus et propriétaires pour favoriser l'accès au foncier sur le territoire des 23 communes.



Avec l'association « Initiative Pays de Dinan », la collectivité porte le fonds de prêt d'honneur agricole qui permet d'accompagner des installations agricoles à forte valeur ajoutée pour le territoire. Pour sa deuxième année de fonctionnement, quatre prêts d'honneur ont été accordés, pour un montant total de 20 000€.

## FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Les agriculteurs qui partent à la retraite conservent souvent leur habitat sur le siège de la ferme. La recherche de logement s'avère ainsi difficile pour les repreneurs. Certaines collectivités ont pu intervenir sur cette problématique en :

- **aidant les repreneurs dans la recherche d'un logement** en proximité,
- **proposant des logements** communaux à la location,
- **acceptant ponctuellement de l'habitat léger** (caravane, yourte...) notamment pour l'accueil de saisonniers, de stagiaires ou pour les porteurs de projet dans l'attente de trouver ou rénover un logement.



### **Saint-Georges-de-Reintembault (35), 1 531 habitants**

En 2009, la commune acquiert une petite exploitation agricole constituée d'une maison, d'un hangar et de 1,74 ha de foncier. La location de la maison est comprise dans le bail rural de la ferme. Cette modalité, imposée par la SAFER, permet que la maison reste associée à l'activité agricole.

Tandis que les agents communaux réhabilitent la maison, la commune a meublé un studio en centre-bourg pour proposer une location aux stagiaires. Désormais, les maraîchers se sont équipés de caravanes pour les accueillir.

### **GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS AUX AGRICULTEURS**



Aide à l'installation, à l'investissement ou à l'achat de matériel agricole d'occasion, surprime à la conversion en bio, tarif de l'eau réduit pour l'agriculture durable...

Ce guide, co-écrit par la FNAB, la FNCCR et l'AMF, est une mine d'informations pour comprendre le cadre local des aides aux agriculteurs, et les possibilités concrètes qui s'offrent aux collectivités.

En savoir plus :  
[territoiresbio.fr](http://territoiresbio.fr)



## ACCOMPAGNER LE DÉMARRAGE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les collectivités peuvent agir de plusieurs façons pour **impulser la mise en route de projets agricoles**, faciliter l'ancrage local et ainsi aider les porteurs de projet à pérenniser leur(s) activité(s).



### Quistinic (56), 1440 habitants

La commune a développé un ensemble d'aides, formelles ou informelles, parmi lesquelles :

- **un soutien logistique** : un élu agriculteur a labouré les terres de la jeune maraîchère en attendant qu'elle puisse s'équiper en matériel adéquat,
- **un appui pour un logement** : les élus ont soutenu la demande et permis l'octroi d'un logement social auprès de la communauté de communes (Quistinic a depuis rejoint Lorient Agglomération),
- **la mise à disposition de services** : la commune a proposé de mettre à disposition de futurs paysans-boulangers le four à pain du parc village touristique de Poul-Fetan via une « mise à disposition de services » avec le conseil départemental du Morbihan, gestionnaire délégué du lieu.



### Gisèle Guilbart, maire de Quistinic (56) de 2008 à 2020

*Si ces soutiens de la commune peuvent parfois sembler modestes, ils sont souvent indispensables pour lancer ce type de projets. De son côté, la municipalité est gagnante à voir se développer une agriculture respectueuse de l'environnement et des paysages, pourvoyeuse de produits locaux et d'emplois. Un plus pour l'image et l'attractivité de la commune.*



### POINTS D'ATTENTION

- Mandater un élu référent dédié aux questions agricoles.
  - Être dans une posture d'accueil et de coopération.
- Connaître les outils pour recenser le foncier agricole disponible.
  - Travailler en complémentarité des acteurs agricoles, les solliciter afin d'organiser des actions en faveur de l'installation et de la transmission des fermes.
  - Faciliter l'accès au logement des repreneurs.

## MOBILISER LES CITOYENS

Terre de liens accompagne les collectivités sur la mobilisation citoyenne par :

- la mobilisation de l'épargne citoyenne, de dons, donations, legs et de subventions d'investissement,
- l'animation des dynamiques citoyennes : recherche d'opportunités foncières, sensibilisation des élus et citoyens sur les questions foncières, accompagnement de porteurs et porteuses de projet...

En savoir plus :

<https://terredeliens.org/national/mobiliser-les-citoyennes/>

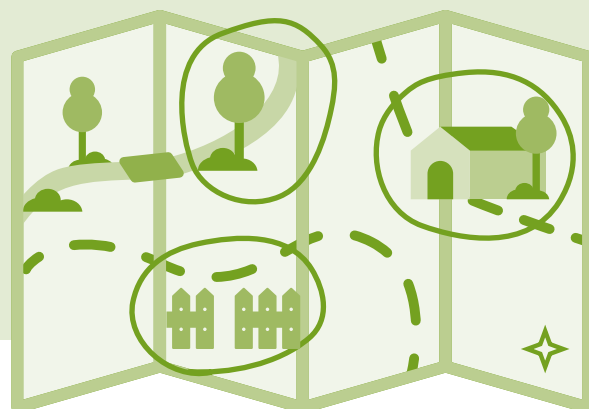




**DÉVELOPPER  
UN PROJET  
AGRICOLE  
SUR DU FONCIER  
APPARTENANT  
À LA  
COLLECTIVITÉ**

# 5. Identifier les terres adéquates

Mieux connaître ses terres pour déterminer celles qui seraient susceptibles d'accueillir l'activité agricole escomptée.



## S'APPUYER SUR LE DIAGNOSTIC FONCIER

Le diagnostic foncier préalable (*/// Voir fiche 2*) permet de **réaliser un inventaire détaillé** des parcelles appartenant à la collectivité, et **identifie les terrains propices à une activité agricole** professionnelle ou non professionnelle (jardins familiaux, jardins partagés...).

Ce diagnostic peut aussi porter sur des terres agricoles appartenant au CCAS, à la suite de legs. Dans ce cas, elles sont souvent déjà exploitées mais peuvent se libérer.

## RÉALISER UN INVENTAIRE DE SON PATRIMOINE FONCIER

La SAFER Pays de la Loire propose aux collectivités de réaliser un inventaire de leur patrimoine foncier : ses propriétés gérées en propre, celles gérées par la SAFER, les réserves foncières que la SAFER maîtrise à la demande de la collectivité, etc. Elle y adjoint les données de la Politique agricole commune, le zonage en matière d'urbanisme, la situation locative, l'usage agricole, l'identité de l'exploitant, la nature réelle du patrimoine, l'estimation financière des parcelles, le zonage réglementaire environnemental.

En savoir plus : [www.safer-pays-de-loire.fr](http://www.safer-pays-de-loire.fr)



### Langouët (35), 619 habitants

La commune a transformé son ancien terrain de foot inutilisé, classé en zone de loisirs au PLU, en micro-ferme permacole avec un nouveau classement en espace agricole. Elle a ensuite lancé un appel à projets pour identifier des personnes souhaitant se lancer dans l'aventure. Quatre ans après, le terrain est métamorphosé, les maraîchers tiennent un marché hebdomadaire et fournissent la cantine scolaire.

## CHANGER LA DESTINATION DU FONCIER

Les collectivités possèdent du foncier qui n'est pas toujours destiné à l'agriculture : espaces à vocation économique, d'habitat, de services... Elles peuvent réorienter ce foncier vers un projet agricole, nécessitant parfois le **changement de zonage dans les documents d'urbanisme**.



### Lanvallay (22), 4 325 habitants

La municipalité a réorienté une parcelle de 6 hectares initialement dédiée à l'accueil d'une salle multifonction vers un usage agricole pour y développer un projet d'approvisionnement local de la cantine scolaire et de l'EHPAD.

## S'ASSURER DU POTENTIEL DES TERRES ET DES INFRASTRUCTURES IDENTIFIÉES POUR ACCUEILLIR LE PROJET

Avant de lancer un projet sur des terres dont la collectivité est propriétaire, il est essentiel de dresser un état des lieux précis du potentiel agricole des terres identifiées. **Réaliser une étude de faisabilité permet de détecter des éléments bloquant ou au contraire favorisant le projet** : présence de bâtiment, d'accès à l'eau, qualité des terres, surface adaptée ou non au type de production pressenti, constructibilité, etc.



### Île-d'Arz (56), 293 habitants

La commune a porté la construction d'un bâtiment proposant un local de vente pour les exploitants de l'île, un laboratoire de transformation financé par un GAEC et des espaces de stockage. Il accueille depuis 2023 un paysan-boulangier et une paysanne-brasseuse. Ainsi la municipalité garde la main sur le bâtiment, ce qui évite des problèmes de transmission. Elle a également pu maîtriser la qualité architecturale du projet, et porter les démarches administratives en loi littorale, « un casse-tête » car une grande partie de l'espace agricole est classée en zone naturelle au PLU, où les constructions sont interdites.

Le lieu est loué aux exploitants à un loyer avantageux mais avec des restrictions d'utilisation : il ne peut ni servir d'habitation, ni accueillir d'animaux pour éviter les risques de rejet à la mer.



### Vannes (56), 56 366 habitants

Après deux années de recherches infructueuses du site idéal, la ville a redéfini son projet de régie maraîchère en fonction de la taille de la parcelle disponible.

D'un projet d'approvisionnement de l'ensemble de la restauration scolaire, elle s'est finalement recentrée sur les cinq crèches municipales.



### Plérin (22), 14 459 habitants

À ce jour, le manque de terres freine le projet. Idéalement, 2 à 3 hectares seraient nécessaires au projet de régie maraîchère : ils doivent être proches du centre-ville pour être accessibles notamment aux écoles. La ville a bien des terrains en bordure de la RN12 mais leur qualité agronomique est médiocre et il n'y a pas d'alimentation en eau. Elle dispose de nombreux terrains dispersés dont elle va faire l'inventaire afin de leur trouver une destination.

## ADAPTER SON PROJET AUX TERRES DISPONIBLES

Parfois, les terres disponibles ne correspondent pas tout à fait au projet défini au départ. Dans ce cas et lorsque c'est possible, les élus font évoluer leur projet.



### POINTS D'ATTENTION

- Avant de lancer le projet, connaître le classement au PLU(i) et la possibilité de construire des bâtiments ou de monter des serres.
  - Connaître la qualité agronomique des terres pour vérifier leur potentiel.
    - Prioriser les parcelles avec bâtiment et si possible un logement.
- Vérifier les caractéristiques techniques : chemin d'accès pour un tracteur, accès à l'eau et aux autres réseaux.
  - S'assurer qu'il y a un débouché, une rentabilité pour que le projet soit viable.
- Entamer le processus de conversion en agriculture biologique des terres avant même le recrutement des porteurs de projet, si c'est l'orientation souhaitée.

# 6. Acheter du foncier agricole

Acquérir des terres agricoles pour développer un projet.



## CONNAÎTRE CE QUI SE VEND

La SAFER est systématiquement informée des projets de vente par les notaires, via une notification envoyée à la suite de la signature du compromis de vente. Elle reçoit entre 20 000 et 25 000 notifications par an. Elle transmet ensuite l'information aux syndicats agricoles. Les collectivités sont également informées à la **condition de souscrire au dispositif Vigifoncier**.

### VIGIFONCIER, L'OUTIL DE VEILLE FONCIÈRE DE LA SAFER

Service d'information en ligne, il permet aux collectivités de :

- connaître en temps réel les projets d'achat de biens sur leur territoire,
- disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Une convention de veille foncière avec la SAFER coûte entre 200 et 1000 €/an pour recevoir les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), les publicités SAFER, les avis de préemption et les rétrocessions SAFER.



#### Pascal Laporte, adjoint à l'environnement à Plérin (22)

*Il faut être en veille constante et active car cela se passe souvent «en off» avant d'apparaître dans les radars légaux. Nous communiquons sur notre recherche de foncier – formellement et informellement – nous repérons les parcelles peu ou plus exploitées, nous rencontrons les producteurs qui vont partir à la retraite. Cette démarche permet également d'apporter de la transparence à notre projet.*



### Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35), 39 241 habitants

À Montreuil-Le-Gast (35), malgré la forte pression foncière, un propriétaire de terres souhaitait les vendre à la communauté de communes.

Un compromis de vente a donc été signé directement entre l'agriculteur et l'EPCI. La collectivité est devenue propriétaire du foncier qu'elle a loué, après appel à candidatures, à une agricultrice bio via un bail rural à clauses environnementales de 25 ans. Début 2023, l'EPCI a vendu le foncier au profit de l'exploitante qui avait fait part de son intérêt à l'acquisition dans le cadre de son développement.

## ACQUÉRIR À L'AMIABLE

Lorsqu'une collectivité souhaite acquérir des terres agricoles, elle **entre en concurrence avec les autres acteurs** susceptibles d'être intéressés par la vente, agriculteurs voisins notamment.

Généralement, une acquisition amiable est organisée par la SAFER, qui joue un rôle semblable à une agence immobilière auprès du vendeur et de l'acquéreur.

C'est le cas le plus courant : 78 % des surfaces acquises le sont via une procédure amiable.

## PRÉEMPTER VIA LA SAFER

Si une collectivité est intéressée par un bien agricole en cours d'acquisition (compromis en cours avec l'acheteur), elle dispose de quinze jours pour se manifester auprès de la SAFER et **enclencher une préemption au motif agricole ou environnemental** (droit également ouvert aux agriculteurs). 22 % des surfaces sont acquises par préemption.

La SAFER dispose au total de deux mois pour réaliser une préemption :

- un mois pour monter le dossier puis saisir les services de l'État : la DRAAF pour la partie agricole et France domaine pour la validation financière,
- les services de l'État ont ensuite un mois pour se prononcer sur la préemption.

En cas d'acceptation de la préemption, la SAFER achète le bien et en devient propriétaire. Elle le remet ensuite en vente. La personne qui a sollicité la préemption n'a pas la certitude de pouvoir acheter le bien in fine. Si la préemption est réalisée au prix du compromis de vente, le propriétaire ne peut pas refuser de vendre. Si la préemption propose un prix inférieur à celui du compromis, le propriétaire peut retirer son bien de la vente; il a six mois pour prendre sa décision.

À noter que, lorsque la SAFER acquiert un terrain en agriculture biologique, elle doit le revendre en priorité à un agriculteur bio (Loi d'avenir 2014).

**Point de vigilance : tous les biens ne sont pas préemptibles**, notamment dans le cas d'une vente familiale ou d'une vente à un locataire en place depuis plus de 3 ans (sauf périmètre d'urbanisation).



### Rennes métropole (35), 476 936 habitants

Dans le cas du projet de la ferme de Mérol à Laillé (35), l'achat par la métropole a été validé par la SAFER pour les raisons suivantes :

- l'ensemble n'a pas intéressé les agriculteurs voisins,
- l'ambition municipale et communautaire est de préserver des bâtiments patrimoniaux, de favoriser l'installation de porteurs de projet et de développer l'agriculture biologique,
- des travaux de connexion écologique et de restauration de zones humides ont été réalisés et vont être poursuivis (création de haies, mares).

## POSTULER À L'APPEL À CANDIDATURES DE LA SAFER

Les biens acquis par la SAFER (soit par procédure amiable, soit par préemption) font ensuite l'objet d'un appel à candidatures afin de permettre à d'éventuels acteurs intéressés de se manifester. La publicité est faite sur les principaux médias agricoles d'annonces légales, sur le site de la SAFER, sur le site de la Préfecture de Région et du Département, et affichée en mairie où se situe le bien à vendre.

La **collectivité demandeuse de la préemption peut se porter candidate** au même titre que des porteurs de projet ou agriculteurs en place qui souhaitent s'agrandir. La **collectivité n'est toutefois pas prioritaire**. Les dossiers sont étudiés par le Comité technique départemental de la SAFER, qui se réunit environ une fois par mois.

## RÉALISER UNE CO-ACQUISITION

La Fondation Terre de liens propose différents montages pour une acquisition conjointe de terres avec une collectivité territoriale. Cette modalité de maîtrise foncière partagée (ou déléguée) peut présenter de nombreux avantages :

- un effet levier des finances publiques par la mobilisation conjointe de la population locale (épargne citoyenne, dons, mécénat d'entreprise),
- une délégation de la gestion patrimoniale et locative assumée par Terre de liens,
- une garantie statutaire de préservation des terres agricoles et des fermes sur le très long terme, au-delà d'éventuels changements politiques.



## POINTS D'ATTENTION

- Mettre en place une veille foncière continue afin d'être informé des disponibilités de terres. Avec l'outil Vigifoncier, la collectivité ne dispose que de 15 jours pour réagir à un projet d'achat en demandant une préemption puis en posant sa candidature.
- Être informé des terres disponibles suffisamment tôt pour pouvoir réagir et se porter acquéreur, en nouant un dialogue quotidien avec les agriculteurs et les organismes agricoles.
- Connaître et mobiliser les motifs valables pour justifier d'une préemption.
- Être vigilant sur l'impact de la préemption pour l'acheteur initial avec la mise en place éventuelle de compensations amiables.

## DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES AIRES DE CAPTAGE D'EAU

Un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine peut être exercé par les collectivités ou syndicats mixtes ayant la compétence de contribution à la préservation de la ressource en eau (CGCT).

Il s'applique sur les terres agricoles situées dans les aires d'alimentation de captage et permet aux collectivités d'appuyer leur démarche de préservation de la qualité de la ressource en eau.

En savoir plus :  
<https://aires-captages.fr>

# 7 Déterminer qui porte l'activité

Définir un mode de portage de l'activité agricole qui soit viable, sécurisé et en capacité de répondre aux objectifs définis.



## PORTER SON PROPRE PROJET AVEC LA RÉGIE AGRICOLE

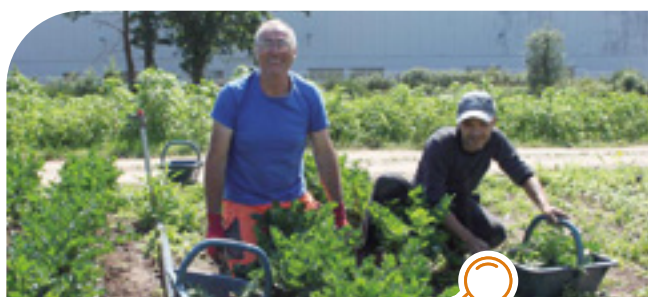
La régie agricole consiste à cultiver des terres communales, avec des agents communaux, pour un débouché communal dans une logique d'autoconsommation (restauration scolaire, crèches...). La plus connue des régies maraîchères est celle de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes (06).

Point de vigilance : la régie agricole est un projet dont **l'envergure et les compétences dépassent parfois les collectivités**. Au gré de la construction du projet, certaines collectivités réorientent leur modèle, à l'instar de Lanvallay (22) qui a finalement décidé de louer ses terres à une maraîchère, en contractualisant sur les débouchés.



### Neulliac (56), 1 483 habitants

Un potager de 100 m<sup>2</sup> attenant à la cantine permet de produire 20 % des légumes de la cantine (85 repas/jour). Il est cultivé par le cuisinier pour qui cette mission a été intégrée à sa fiche de poste.



### Redon (35), 10 054 habitants

Un chantier d'insertion géré par la commune produit des légumes bio pour les cantines municipales (330 repas/jour) et l'EHPAD (230 repas/jour). Environ 80 % des légumes produits sont utilisés par la ville, l'excédent est donné à des structures caritatives.

### Vannes (56), 56 366 habitants

Un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> est destiné à produire les légumes pour approvisionner les cinq crèches municipales (170 repas/jour). Il est cultivé par un agent dédié, aidé par le service des espaces verts (matériel et moyens humains).

★ AVANTAGES	⚠ INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Affichage d'une orientation politique forte et symbolique : exemplarité.</li> <li>■ Sécurisation de l'approvisionnement et de la qualité des produits pour la restauration collective.</li> <li>■ Développement d'actions pédagogiques.</li> <li>■ Création d'emplois sécurisés et rémunérateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Investissements financiers importants.</li> <li>■ Compétences et horaires de travail inhabituels pour les agents de collectivités (activité saisonnière).</li> <li>■ Continuité du projet tributaire des décisions politiques.</li> <li>■ Débouchés à trouver pour les productions estivales pendant la fermeture des écoles.</li> <li>■ Prix de sortie des légumes comparable voire supérieur à l'achat extérieur.</li> </ul>

## DÉLÉGUER LA PRODUCTION

La collectivité peut préférer mettre à disposition ses terres à des agriculteurs en place ou en cours d'installation, tout en cadrant les objectifs qu'elle souhaite atteindre.

★ AVANTAGES	⚠ INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Définition des objectifs par la collectivité, tout en laissant la souplesse des moyens à mettre en œuvre au porteur de projet.</li><li>• Gestion du projet par un porteur de projet professionnel : moins engageant et plus sécurisant pour la collectivité.</li><li>• Contribution à la création d'activité agricole locale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Risque de ne pas trouver le porteur de projet répondant parfaitement aux objectifs visés.</li><li>• Objectifs qui peuvent être dévoyés dans le temps.</li><li>• Articulation entre le projet public et le projet privé à trouver.</li><li>• Risque de «perte» de la maîtrise du foncier, selon le contrat de location choisie.</li></ul>

### Préciser ses attentes

Il importe que la collectivité définisse ses attentes et objectifs quant à la gestion de ses parcelles // Voir fiche 1, par exemple :

- fournir un volume d'**approvisionnement de la restauration collective**,
- proposer une **activité complémentaire aux autres productions** agricoles existantes sur le territoire,
- **préserver ou replanter des haies bocagères, protéger la ressource en eau, la biodiversité**, etc.,
- cultiver les parcelles dans un **mode de production biologique**,
- déployer un **volet pédagogique** auprès des habitants ou des scolaires.



#### Lanvallay (22), 4 325 habitants

En échange d'un bail agricole et d'un accès au futur hangar, il est demandé à la maraîchère de fournir 20 à 25 tonnes de légumes par an pour la restauration collective communale. L'objectif est d'établir une contractualisation autour d'un prix équitable pour les deux parties. Ainsi 40% maximum de la production annuelle est vendue à la commune, ce qui permet d'assurer l'autonomie de la maraîchère et l'équilibre économique de son entreprise agricole.

### DEUX RESSOURCES POUR IMAGINER DES SCÉNARIOS POSSIBLES POUR SON FONCIER

Le webinaire de la FRAB organisé en partenariat avec BRUDED dans le cadre du cycle de visites 2022 « Quel projet alimentaire pour mon foncier agricole ? » permet d'envisager les différents scénarii : produire soi-même ou déléguer la production à un tiers.

Le « Petit guide du foncier nourricier » du réseau Un Plus Bio s'adresse aux décideurs, élus et techniciens qui agissent sur les territoires et s'emparent de la question alimentaire via le prisme des terres agricoles. Le document évoque trois leviers pour agir sur du foncier nourricier en tant que collectivité :

- la régie agricole : pour des cantines vers le 100 % bio,
- le droit rural : une liberté contractuelle au service d'un projet alimentaire,
- la SCIC « nourricière » : un outil sociétaire qui profite à l'économie locale.



## Trouver le porteur de projet

Pour trouver un exploitant pour ses terres, la commune ou intercommunalité pourra diffuser une annonce « simple » ou un appel à candidature. Une simple annonce est intéressante lorsque la collectivité a des attentes limitées. Il existe plusieurs outils permettant de faire connaître ses terres disponibles à la location : la plateforme « Objectif terres » de Terre de liens, le Répertoire départ installation (RDI) de la Chambre d'agriculture, le répertoire installation du pôle InPACT...

Un appel à candidatures, plus détaillé, expose les attentes de la collectivité ainsi que les critères pour sélectionner les candidatures. Il peut préciser :

- les **caractéristiques du terrain concerné** (surface, point d'eau, équipements et bâtiments existants, qualité des sols, etc.),
- le **cadre juridique de mise à disposition des terres** : durée, type de contrat, loyer,
- les **attentes de la collectivité** : ancrage local, agriculture durable, approvisionnement...

L'appel à candidatures doit être diffusé largement : réseaux agricoles, communes et EPCI voisins, partenaires institutionnels (Région, DRAAF, Départements...), pôles ESS, médias, réseaux sociaux, etc.

En parallèle de cette diffusion, certaines collectivités proposent une réunion de présentation du projet et des attentes sur le terrain. De même, la tenue d'entretiens avec les candidats permet de mieux comprendre leur projet pour consolider la décision.



### Nadège le Roux, adjointe à l'Île-d'Arz (56)

*Nous avons reçu toutes sortes de candidatures : élevage de volaille, culture de safran...*

*une cinquantaine en tout et de toute la France. Nous avons effectué une première sélection sur dossier puis avons mené des entretiens avec une dizaine de porteurs de projet. Deux sont sortis du lot. Au-delà du projet agricole, ils avaient un projet de vie sur l'île et aussi une solide expérience dans le métier. À égalité, nous avons fait le choix de l'âge : un jeune couple qui souhaitait par la suite fonder une famille. C'est donc un projet d'élevage laitier de bretonne pie noire avec transformation qui a été sélectionné.*



## L'APPEL À CANDIDATURES (OU APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI) PERMET DE :

- favoriser l'émergence de projets qui répondent aux critères (ancrage local, agriculture durable, etc.)
- s'assurer de la continuité des objectifs du projet,
- poser un cadre clair pour justifier la sélection des candidatures.

Des informations précises sont le gage de candidatures sérieuses.



### Rennes Métropole (35), 476 936 habitants

La collectivité a acquis la Ferme de Mérol sur la commune de Laillé, puis a engagé une conversion des terres en agriculture biologique. Des études de sol ont été réalisées, et un appel à manifestation d'intérêt a été publié pour identifier des porteurs de projet à installer sur ces terrains. Un jury de sélection composé d'élus, de techniciens et de partenaires (Chambre d'agriculture, GAB, CIVAM, Bassin Versant, Département...) a retenu deux porteur de projet.

La présence des partenaires a permis un choix éclairé grâce à leur connaissance des porteurs de projet et à leur expertise. Cependant, la défection des porteurs de projet conduit la collectivité à relancer un nouvel AMI début 2024.



## ACCUEILLIR UN CHANTIER D'INSERTION

L'accueil d'une structure d'insertion pour exploiter les terres **conjugue des enjeux agricoles et sociaux**, en proposant du travail aux personnes éloignées de l'emploi. Elles peuvent ainsi acquérir ou confirmer une expérience agricole, et bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel.

## DÉVELOPPER UN ESPACE-TEST AGRICOLE

À l'instar des pépinières d'activités économiques, les espaces-test agricoles sont des outils visant à **faciliter la création et l'expérimentation d'une activité agricole** par des porteurs de projet souvent non issus du monde agricole. Ils mettent à disposition des candidats un cadre légal d'exercice, des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et un dispositif d'accompagnement technique et administratif.



### Moëlan-sur-Mer (29), 6 916 habitants

La commune a mis 23 hectares de terres en friche à disposition de l'association Optim'ism, qui a développé une ferme légumière en agriculture biologique : la Lande Fertile. Elle offre du travail aux personnes en recherche d'emploi et souhaitant acquérir ou confirmer une expérience agricole.



### Redon Agglomération (35-44-56), 69 036 habitants

En 2011, Redon Agglomération acquiert des terres agricoles pour faciliter l'installation, la formation et l'expérimentation en agriculture sur le territoire. Plusieurs activités y sont hébergées, dont un espace-test agricole en maraîchage biologique mis en place avec la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP 44).



## POINTS D'ATTENTION

- Bien connaître et évaluer les avantages et inconvénients des différents types de portages.
- Formuler et communiquer précisément sur ses attentes et objectifs pour trouver le bon porteur de projet.
  - Être ouvert aux propositions des porteurs de projet : certaines idées peuvent valoir la peine d'être étudiées !



**Michel Pierre,**  
vice-président  
à l'insertion  
par l'activité  
économique, l'économie  
du secteur agricole  
et l'économie sociale  
et solidaire de Redon  
Agglomération (35-44-56)  
jusque 2020

*Nous souhaitons soutenir l'agriculture locale et avons créé un groupe de réflexion au sein de l'intercommunalité pour définir la vocation des espaces et des activités à y développer. Entre 2011 et 2012, nous avons réalisé une étude d'opportunité avec la Chambre d'agriculture afin de définir les futures activités.*

*La création d'un espace-test est vite ressortie comme étant un objectif prioritaire, que nous avons ensuite affiné.*



# 8. Louer ses terres

Déterminer le mode de contractualisation le plus approprié aux objectifs de la collectivité et aux besoins du porteur de projet.



## DÉFINIR LE CONTRAT APPROPRIÉ

Les collectivités disposent de nombreuses possibilités pour proposer des terres dont elles sont propriétaires, à des agriculteurs. Chaque contrat a ses spécificités. Deux paramètres principaux sont à prendre en compte :

- la **réversibilité de l'attribution** : selon ses projets, la collectivité peut vouloir reprendre la gestion de son foncier. Cela s'avère quasiment impossible dans certains cas, notamment avec un bail rural,
- la  **pérennité de l'activité de l'agriculteur** : plus un bail est précaire, moins l'agriculteur a de visibilité sur son activité.

Dans tous les cas, le prix de la location est encadré par l'indice national du fermage.

### Plusieurs types de baux

**Le prêt à usage ou commodat** : la collectivité met ses terres à disposition d'un exploitant agricole à titre gratuit ; à charge pour l'exploitant d'entretenir lesdites terres.

**Le contrat de vente d'herbe** porte sur de l'herbe à pâturer ou à faucher, et peut convenir à de l'éco-pâturage.

Le commodat et le prêt à usage proposent tous deux un cadre souple pour la collectivité qui **peut à tout moment reprendre la gestion de son foncier**. Il n'est néanmoins pas sécurisant pour l'agriculteur qui n'aura pas de visibilité à long terme pour se projeter dans son activité. Pour éviter tout risque de requalification en bail rural, le prêt doit être totalement gratuit. La collectivité doit y compris payer la taxe foncière afférente.

**La Convention d'occupation provisoire et précaire (COPP)** : elle ne peut être conclue que dans des cas extrêmement précis, notamment lorsque l'utilisation principale des terres n'est pas agricole ou dont la destination agricole doit être changée.

### La Convention SAFER de mise à disposition (CMD) :

la collectivité confie à la SAFER la gestion de son bien pour une durée déterminée (d'un à six ans, renouvelable une fois). Cette dernière recherche un exploitant avec lequel elle conclut la convention de mise à disposition. Le propriétaire retrouve son bien libre de location et entretenu au terme de la convention.

**Le bail rural ou fermage** : conclu pour une durée minimale de 9 ans, cette durée est incompressible, à de très rares exceptions près.

**Le bail à long terme** : il doit être établi par voie notariée et porte sur une durée minimum de 18 ans renouvelable par période de 9 ans. Il existe aussi le bail de 25 ans, le bail à long préavis constant, le bail de carrière et le bail cessible.



**Julien Kerguillec, maire de Pleyber-Christ (29)**

*Nous avons eu recours au commodat qui permet de tester le projet sans mettre de pression à l'agriculteur. C'est gagnant-gagnant à notre sens.*

## INTÉGRER UNE EXIGENCE DURABLE AU PROJET AGRICOLE

### Le bail rural environnemental (ou bail rural à clauses environnementales)

Il permet à la collectivité d'intégrer dans le bail rural des clauses que devra respecter l'agriculteur comme :

- le non-retournement des prairies,
- la limitation ou interdiction des produits phytosanitaires,
- la diversification de l'assolement,
- la création, le maintien et les modalités d'entretien de haies, talus, bosquets, arbres isolés, mares, fossés, terrasses, murets,
- la conduite de cultures ou d'élevages suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique.



**Marie-Claire Boucher, maire de Saint-Georges-de-Reintembault (35)**

*Pour éviter toute pollution de l'eau, le bail rural environnemental signé pour 9 ans reconductibles précise que les terres devront être cultivées en agriculture biologique.*



### POINTS D'ATTENTION

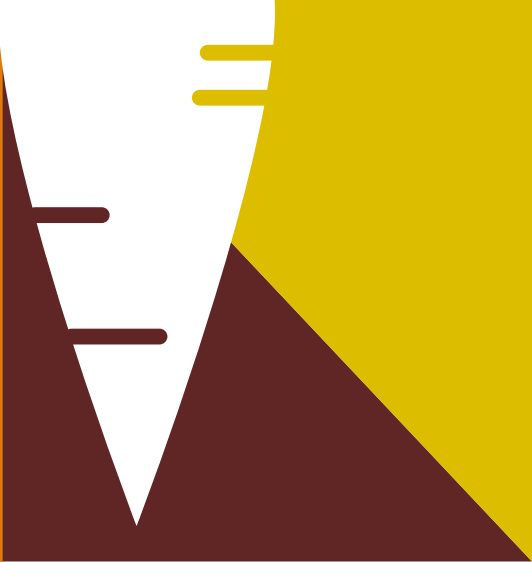
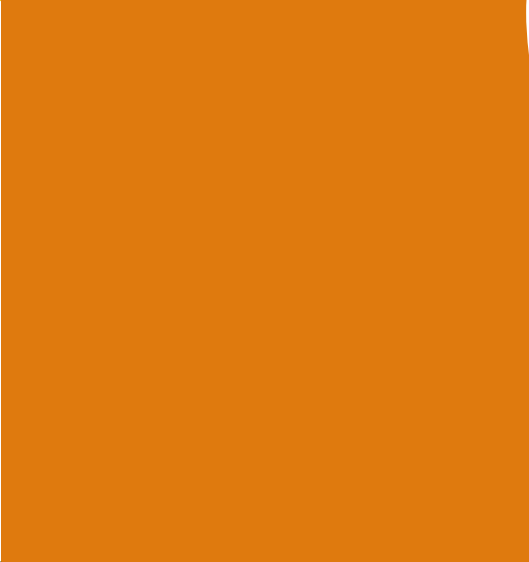
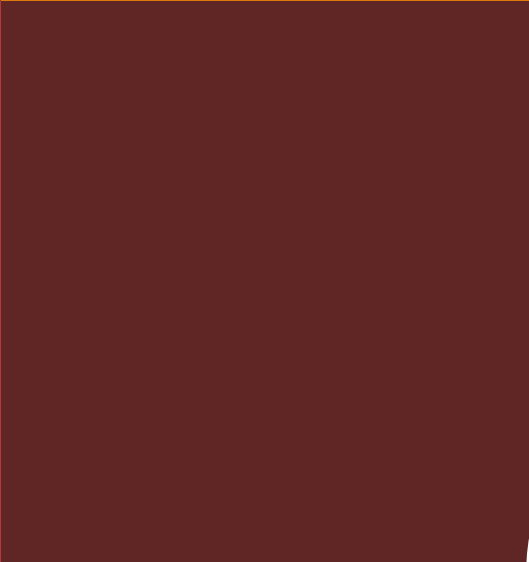
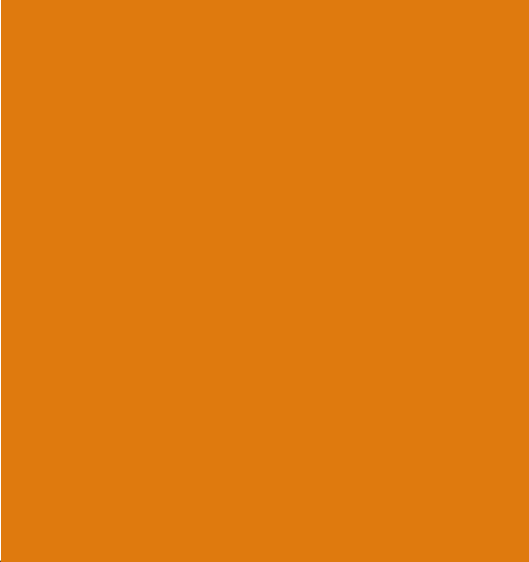
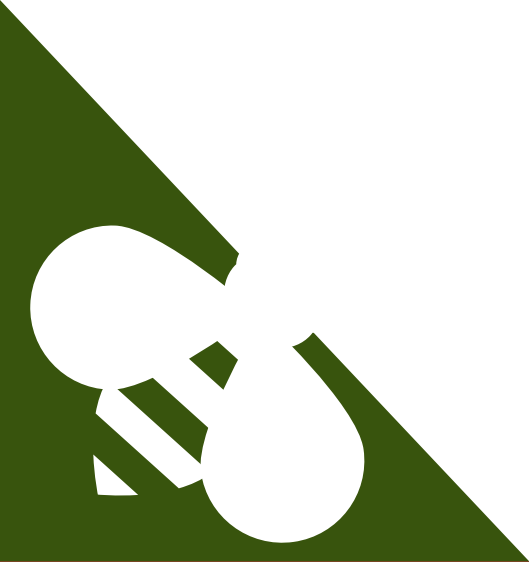
- Se faire **conseiller par les acteurs agricoles et/ou par des juristes** pour choisir le contrat approprié au projet.
- **Trouver l'équilibre** entre sécurisation du projet pour l'exploitant et poursuite des objectifs fixés par la collectivité.
- **Déterminer le juste niveau d'exigences auprès du porteur de projet** : la liberté d'entreprendre du preneur à bail est un principe général à valeur constitutionnelle. Des restrictions sont possibles, mais à condition qu'elles ne soient pas « disproportionnées au regard des objectifs d'intérêt général ou privé qu'elles entendent poursuivre ».



### Rennes Métropole (35), 476 936 habitants

En tant que gestionnaire foncier et afin d'être exemplaire, Rennes métropole a fixé parmi les objectifs de son PAT celui d'engager 100% de son patrimoine foncier agricole en agriculture biologique d'ici 2030. Pour ce faire, la contractualisation de baux ruraux à clauses environnementales est prévue pour les locataires, qu'ils soient actuellement en convention précaire ou en bail rural classique.





# PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXISTANTE

# 9 • Sensibiliser, dialoguer et coopérer avec les agriculteurs et les habitants

Créer des espaces d'échange et favoriser des dynamiques partagées entre agriculteurs, collectivités et habitants.



## CRÉER DES SYNERGIES ENTRE AGRICULTEURS ET COLLECTIVITÉS

De nombreux élus s'impliquent pour faciliter le dialogue avec les agriculteurs, et ainsi (re)créer du lien. Il peut s'agir de :

- **proposer des espaces d'expression et de coopérations** : commission agriculture, rencontres individuelles, rencontres élus-agriculteurs-habitants, témoignage dans le bulletin de la collectivité,
- **associer les agriculteurs aux projets de la collectivité** : Projet alimentaire territorial, aménagement de bourg ou de chemins de randonnée, inventaire des zones humides et des cours d'eau, classement des haies dans les PLUi à l'instar de Plélan-le-Grand (35) et Saint-Aubin-du-Cormier (35),
- **être à l'écoute des problèmes et attentes** des agriculteurs, à l'image de la municipalité de Kergrist (56) qui a instauré un dialogue continu avec l'association foncière de remembrement locale permettant de mener en partenariat plusieurs projets « gagnant-gagnant » dont une charte du bien-vivre ensemble en milieu rural,
- **être présent dans les organisations agricoles locales**, et participer aux fêtes et comices agricoles,
- **adapter la communication sur l'acquisition foncière** de la collectivité pour éviter de fragiliser le dialogue avec la profession agricole, selon la vigueur du sentiment de propriété privée, et les héritages agricoles de la région.



**Madeleine Guillonet, adjointe aux relations avec le monde agricole à Guipry-Messac (35)**

*Il faut partir du terrain et de nos agriculteurs, c'est le rôle d'une commune de les mettre autour de la table.*



## RÉMUNÉRER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Rémunération des agriculteurs via une prestation de services de protection de l'eau et de la biodiversité, offre de prestations d'entretien pour réduire l'utilisation des pesticides... des dispositifs se mettent en place pour encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Si les montages juridiques sont complexes, les expériences abouties se multiplient !



**Label « Terres de sources » de Eau du Bassin Rennais**, syndicat de production et de distribution d'eau potable de Rennes Métropole (43 communes) et de 13 communes périphériques.

Le syndicat utilise les marchés publics pour valoriser les produits issus d'exploitations agricoles qui s'engagent à améliorer leurs modes de production sur les zones de captages d'eau.

Une innovation majeure !

La labellisation permet de faire reconnaître les produits auprès des consommateurs et de rémunérer les services environnementaux des producteurs en sus de leur production.



**Lannion-Trégor Communauté (22), 100188 habitants**

Considérant qu'une reconquête rapide de la qualité de l'eau sera profitable à l'ensemble de l'économie côtière et diminuera la facture de traitement des algues vertes, dont la moitié est à sa charge, l'intercommunalité a mis en place la « Boucle vertueuse ». En contrepartie du respect de critères environnementaux, les agriculteurs bénéficient de prestations assurées par des entreprises de travaux agricoles leur permettant de réduire l'utilisation de pesticides : entretien des bords de champs en zones humides, épandage de précision de fumiers, semis précoces de couverts végétaux ou encore désherbage mécanique du maïs.

## SENSIBILISER LES HABITANTS

Pour aborder les multiples enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation, les élus peuvent recourir à des animations ludiques et adaptées aux différents publics : animations scolaires, interventions de producteurs locaux, projections de films, visites de fermes, soirées débats, expositions, affichage de l'origine des produits de la cantine ou de la crèche, etc.

Certaines communes initient ou soutiennent des démarches visant à sensibiliser les citoyens « **par l'action** » : plantation de légumes sur l'espace public, de verger, aménagement de jardins familiaux...



### Communauté de communes du Pays d'Iroise (29), 50 568 habitants

Nombre de nouveaux arrivants n'ont pas d'attache agricole et méconnaissent ce secteur d'activité. Pour favoriser le dialogue, la Chambre d'agriculture et l'intercommunalité ont élaboré un guide du vivre ensemble qui a été distribué aux 22 000 foyers du territoire. Il présente le poids de l'agriculture dans l'économie locale, le travail des saisons et des réponses aux principales questions que se posent les habitants sur l'agriculture et l'élevage.



### Lanvallay (22), 4 325 habitants

L'association Les Jardins solidaires a contacté la mairie pour lui proposer un projet solidaire et inclusif : bénévoles et bénéficiaires cultivent ensemble des légumes remis ensuite au Secours Populaire et au CCAS. La commune leur met gracieusement un terrain à disposition, à côté des deux productrices professionnelles installées également sur des terres communales via un bail rural environnemental.



### « ÉLUS, AGRICULTEURS ET HABITANTS : QUELS DIALOGUES ET COOPÉRATIONS POUR DES TERRITOIRES DURABLES ? »

Retrouvez dans ce document les enseignements issus de deux rencontres organisées par BRUDED en 2020 et 2021.



### POINTS D'ATTENTION

- Associer régulièrement les agriculteurs sur les sujets qui les concernent ou pour lesquels ils peuvent apporter une expertise : cela consolidera leur implication dans la vie locale et leurs relations avec les élus et les habitants.
  - Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en apportant un soutien concret, technique et/ou financier.
- Initier ou soutenir des projets permettant de sensibiliser les habitants à l'agriculture et à l'alimentation (jardins familiaux, jardins partagés), en parallèle du soutien aux professionnels du monde agricole.

# 10. Soutenir les filières locales

Consolider les activités agricoles et alimentaires locales dans une perspective de transition économique et écologique de son territoire.



## S'APPROVISIONNER AUPRÈS DES AGRICULTEURS LOCAUX

Les communes ont la main pour développer l'**approvisionnement local de leur restauration collective** (école, EHPAD), que celle-ci soit gérée directement par la commune ou confiée à un prestataire via une délégation de service public. Dans tous les cas, il est désormais possible d'**introduire des critères** pour favoriser l'approvisionnement local dans le respect des règles de marchés publics.

Les collectivités peuvent également acheter des produits locaux pour les **événements municipaux** (vœux, etc.), dans une logique d'exemplarité.



### Redon Agglomération (35-44-56), 69 036 habitants

Des citoyens ont créé le collectif « Connexion paysanne » pour favoriser la mise en relation des producteurs paysans et des consommateurs locaux. Ce collectif a depuis ouvert un lieu de rencontre et de vente directe à Saint-Nicolas-de-Redon.

## FACILITER LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Certaines collectivités **soutiennent la création et le fonctionnement de légumeries, conserveries, abattoirs...** et confortent ainsi les filières alimentaires locales, tant végétales que carnées.



### La communauté de commune du Kreiz Breizh (22), 18 170 habitants

La collectivité soutient l'abattoir local de Rostrenen (22) en prenant notamment des parts dans la SCIC.

## 17 RETOURS D'EXPÉRIENCES POUR DÉVELOPPER UNE RESTAURATION COLLECTIVE BIO ET LOCALE



Retrouvez dans ce document proposé par BRUDED un panel d'actions concrètes portées par des collectivités pour favoriser des restaurations collectives durables et locales, valorisant les ressources des territoires.

## ENCOURAGER LA COMMERCIALISATION EN CIRCUIT COURT

Ce soutien peut par exemple prendre la forme d'une **mise à disposition d'un local** ou de l'attribution de **subventions**.

Les collectivités peuvent également **communiquer sur l'offre locale** en créant un annuaire des producteurs en vente directe ou en renvoyant vers un annuaire institutionnel.

## DEUX OUTILS POUR DÉVELOPPER ET SOUTENIR LES FILIÈRES ALIMENTAIRES LOCALES

Les Chambres d'agriculture bretonnes accompagnent les territoires dans leurs démarches de soutien à l'implantation de filières alimentaires de proximité.

En savoir plus : [www.agriculture-collectivites.bzh](http://www.agriculture-collectivites.bzh)

La Fédération nationale des agriculteurs biologiques (FNAB) propose un guide présentant le rôle et les outils des collectivités pour soutenir la structuration de filières bio territorialisées.

En savoir plus : [territoiresbio.fr](http://territoiresbio.fr)



## VALORISER LES CO-PRODUITS AGRICOLES

Dans une dynamique de circuits courts et de valorisation des ressources locales, les démarches visant à valoriser les matériaux issus de l'agriculture se multiplient. Les élus peuvent :

- **utiliser des matériaux issus de l'agriculture** (bois, paille, chanvre, lin) pour la construction ou la rénovation de bâtiments,
- **développer des filières énergétiques appuyées sur le bois bocager et la biomasse** en impliquant les agriculteurs.



### Mouais (44), 367 habitants

La commune a construit en 2013 sa salle multifonction en ossature bois et isolation paille avec un mur en terre. En 2020, elle a porté la rénovation-extension de son école avec là encore le recours à la paille, au bois et à la terre issus du territoire.



### Yves Daniel, maire de Mouais de 1995 à 2017

*Nous voulions construire avec des matériaux et des Hommes du territoire ; quand nous étions jeunes, nous faisons la fête sous un hangar agricole en montant des ballots de paille pour nous protéger des intempéries. Nous sommes repartis du même principe pour cette salle, en restant fidèles à l'identité locale !*



### POINTS D'ATTENTION

- Traduire la volonté politique d'un approvisionnement bio/local dans la commande publique : rencontrer les acteurs en amont, allouer le marché, donner une place importante aux critères qualitatifs plutôt qu'au prix pour pouvoir sélectionner le « mieux-disant » et non le « moins-disant », etc.
  - S'assurer de la viabilité de la mise en place d'outils de transformation et de leur adaptation aux filières existantes localement.
- Lorsque la collectivité soutient un lieu de vente en circuit court, apporter une aide équitable vis-à-vis des autres commerces existants sur la commune, par exemple via un loyer progressif pour soutenir le lancement de l'activité.
  - Veiller à ce que le développement de filières valorisant les co-produits agricoles n'entre pas en concurrence avec le maintien d'une production alimentaire locale existante.



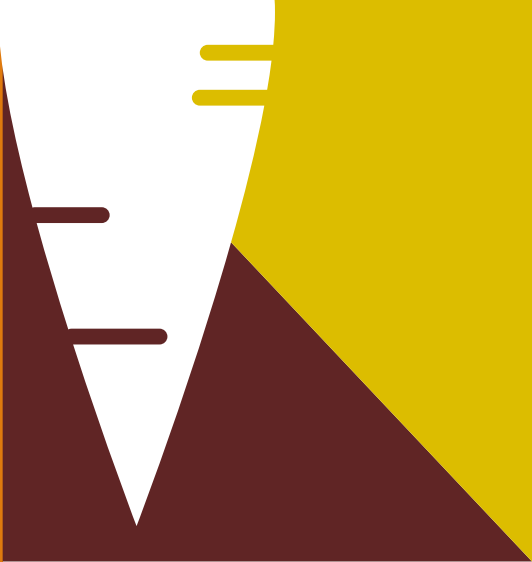
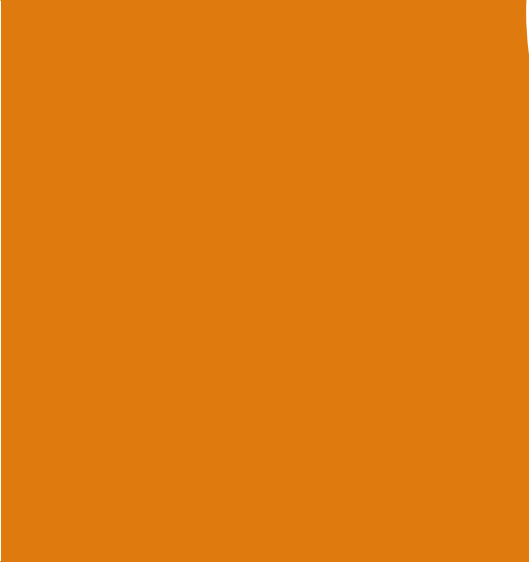
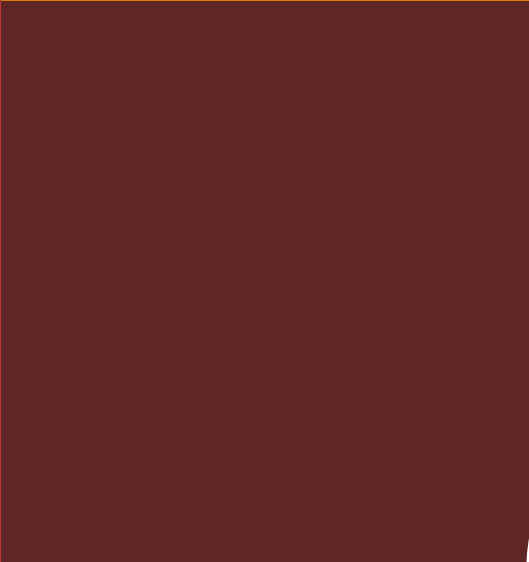
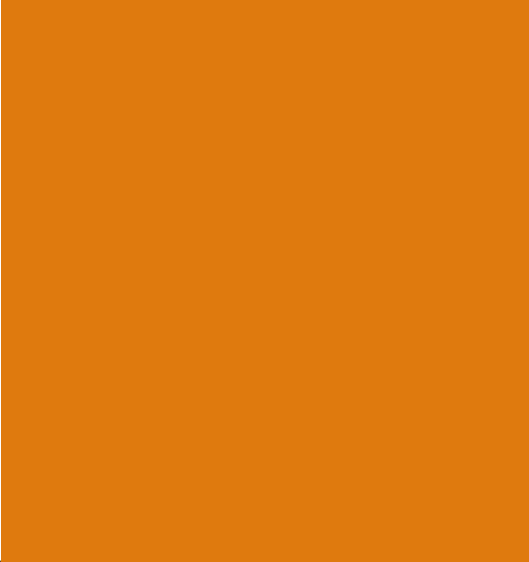
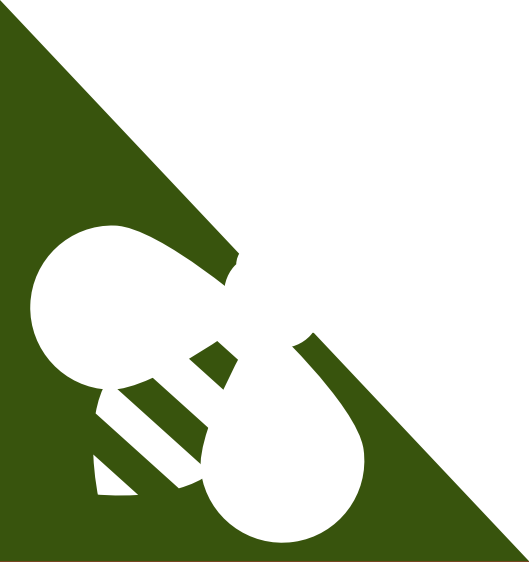
### Lannion-Trégor Communauté (22), 100 188 habitants

En associant les collectivités, les agriculteurs, et les entreprises (bûcheronnage, travaux agricoles, transports), la SCIC Bocagénèse gère le bocage de bords de route et fournit le bois aux réseaux de chaleurs publics. La notion de gestion durable est importante dans une optique de soutien à la filière agricole locale, de protection du bocage, de préservation de la qualité paysagère et de la ressource en eau potable. En Centre-Bretagne, la SCIC Argoat bois énergie fonctionne de manière analogue.



### Roche aux Fées communauté (35), 20 834 habitants

L'intercommunalité s'engage pour le développement de la filière chanvre avec des domaines d'application variés tels que l'écoconstruction, le textile, l'alimentaire. Ainsi, les élus souhaitent répondre aux défis de l'eau et de l'agroécologie, en diversifiant les cultures et en ouvrant la voie aux usages non alimentaires des produits agricoles.



# RESSOURCES

# 10 clés pour favoriser une agriculture locale et durable

Si les élus n'ont pas vocation à maîtriser les enjeux techniques, les expériences de collectivités collectées par BRUDED en matière agricole et alimentaire ont mis en lumière plusieurs leviers concourant à l'aboutissement des démarches engagées.



1.

## Se donner les moyens d'agir

- Identifier un élu pilote de la démarche, voire un binôme d'élus ou élu - agent.
- Se former, s'acculturer aux enjeux agricoles et alimentaires.
- S'entourer de partenaires, solliciter des études (diagnostic, faisabilité du projet, etc.).

## Communiquer et impliquer sur le projet

- Impliquer l'équipe municipale pour que le projet soit partagé et porté.
  - Définir une gouvernance collective en définissant le rôle de chaque acteur et le type d'instance à mettre en place : comité de pilotage, comité technique, commission extra-municipale, etc.
- Associer le monde agricole à la réflexion et à l'émergence de solutions.
  - Communiquer auprès des habitants et des acteurs locaux, tout au long de la démarche.



2.



3.

## Organiser une veille régulière sur le foncier agricole

- S'informer des terres disponibles en s'abonnant à des dispositifs de veille foncière.
- Mettre en place ou décliner la veille foncière à une petite échelle (commune ou communauté de communes) car elle requiert une connaissance fine du territoire.
- Créer des relations interpersonnelles avec les agriculteurs locaux pour être informé rapidement des ventes et des départs au-delà de la veille foncière institutionnelle.
- Anticiper la transmission des fermes à dix ans.



4.

## Travailler à la bonne échelle

- Combiner stratégie intercommunale et initiatives communales.

5.

## Permettre l'accès au foncier

- Être dans une posture d'ouverture et d'accueil des porteurs de projet.
- Identifier le mode d'action le plus pertinent : mise à disposition de foncier public, ou mise en lien avec des propriétaires privés.



## S'assurer de la pertinence du projet agricole sur les terres ciblées

- Connaître le classement au PLU(i) et la qualité agronomique des terres visées.
- Vérifier les caractéristiques techniques des terrains : chemins d'accès, points d'eau, présence de bâtiments ou de serres, réseaux divers.
- Identifier les leviers et les freins pour l'implantation future de bâtiments ou de serres.
- En cas d'orientation vers une production biologique, entamer le processus de conversion des terres avant même le recrutement des porteurs de projets.
- Bien analyser les enjeux, notamment budgétaires, entre régie agricole et système plus souple de conventionnement avec des porteurs de projet ou des agriculteurs en place.

## Faciliter l'accès au logement pour les agriculteurs

- Aider les agriculteurs arrivant sur le territoire dans leur recherche d'un logement en proximité.
- Étudier la possibilité d'installation d'habitats légers notamment pour l'accueil de saisonniers, de stagiaires ou pour les porteurs de projets dans l'attente de trouver ou rénover un logement.
- Proposer des logements communaux à la location.



## Louer les terres

- Choisir le contrat de location adapté aux objectifs recherchés.
- Trouver le juste équilibre entre souplesse pour la collectivité et autonomie de décision de l'agriculteur.
- Être vigilant sur les risques de requalification en bail rural.

## Contribuer à la viabilité économique des exploitations

- Inciter le porteur de projet à réaliser une étude de marché pour s'assurer qu'il pourra commercialiser sa production.
- Identifier la part de production que la collectivité pourra acheter en contractualisant avec le producteur en veillant à ne pas le rendre exclusivement dépendant de la collectivité.



## Pérenniser l'agriculture et les filières alimentaires locales

- Soutenir les filières locales du champ à l'assiette, en s'assurant de la viabilité des outils envisagés et de leur synergie avec les acteurs existants.
- Traduire la volonté politique dans la commande publique : approvisionnement bio/ local de la restauration collective, soutien aux services environnementaux induits par des pratiques agricoles vertueuses, etc.

# Les acteurs pour vous accompagner

## Acteurs institutionnels publics

### ÉTAT

Les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) sont les services déconcentrés de l'État en charge notamment de l'agriculture et de l'alimentation :

- les DRAAF concourent à l'orientation, au soutien, à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires. Elles mettent en œuvre au niveau régional les politiques de l'alimentation et de l'emploi dans le domaine agricole. Elles informent sur les démarches et les modalités d'accompagnement des Projets alimentaires territoriaux,
- les DDTM assurent une mission d'accompagnement stratégique pour le développement des exploitations agricoles, la conduite de l'instruction des dossiers et du paiement des aides liées à la Politique agricole commune (PAC).

### CONTACT

#### DRAAF Bretagne

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

Pôle Offre alimentaire : 02 99 28 21 30

[pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:pole-offre-alimentaire-sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

#### DRAAF Pays de la Loire

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>

02 72 74 70 00

[contact.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

#### DDTM

##### Côtes-d'Armor :

[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

02 96 62 47 00

[ddtm@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm@cotes-darmor.gouv.fr)

##### Finistère :

[www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

02 98 76 52 00

[ddtm@finistere.gouv.fr](mailto:ddtm@finistere.gouv.fr)

##### Ille-et-Vilaine :

[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

02 90 02 32 00

[ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr)

##### Loire-Atlantique :

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

02 40 67 26 26

[ddtm@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm@loire-atlantique.gouv.fr)

##### Morbihan :

[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

02 97 68 12 00

[ddtm@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm@morbihan.gouv.fr)



### L'ADEME

L'Agence de la transition écologique soutient les collectivités dans la construction et la mise en œuvre de leurs Projets alimentaires territoriaux en conduisant :

- des actions d'animation, de sensibilisation et de formation inscrites dans les PAT sur différents volets : lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien à la production et la consommation de produits biologiques, locaux et de saison, limitation des impacts environnementaux de la chaîne logistique,
- des études de faisabilité technique et économique relatives à des ateliers de transformation, tels que les conserveries ou les légumeries, et financer certains investissements.

À noter que l'ADEME co-anime avec la DRAAF le réseau interrégional Pays de la Loire - Bretagne des chargés de mission PAT.

### CONTACT

#### ADEME Bretagne :

[www.ademe.fr/direction-regionale/bretagne](http://www.ademe.fr/direction-regionale/bretagne)

Référente régionale alimentation durable :

02 99 85 87 12

[marie-emilie.mollaret@ademe.fr](mailto:marie-emilie.mollaret@ademe.fr)

#### ADEME Pays de la Loire :

<https://paysdelaloire.ademe.fr>

Référente régionale alimentation et agriculture :

02 40 35 80 24

[florence.proharam@ademe.fr](mailto:florence.proharam@ademe.fr)



## RÉGIONS

Le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transitions écologique et énergétique, conjugué à la gestion (nouvelle) d'une partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), consacre leur rôle de pilote des politiques agricoles, alimentaires et de développement rural à l'échelon régional.

### LA RÉGION BRETAGNE

Pour encourager la transition économique et environnementale des filières de l'alimentation au service du bien-manger pour tous, la Région Bretagne porte plusieurs actions, notamment : orienter l'achat public et citoyen en particulier dans les lycées, produire et transformer les aliments de manière durable et responsable, distribuer par les circuits de proximité et les circuits de distribution responsables.

Elle facilite également l'installation-transmission et l'accès au foncier agricole au travers de son dispositif de portage foncier. */// Voir fiche 3*

### LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Pour conforter la compétitivité et la résilience des entreprises de la filière agricole et pour engager tous les acteurs dans une transition écologique et sociétale, la région Pays de la Loire développe une politique volontariste avec une stratégie agri-alimentaire partagée « De notre terre à notre table ».

#### CONTACT

**Bretagne :**  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

**Pays de la Loire :**  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)



## DÉPARTEMENTS

Les Départements s'appuient sur plusieurs domaines de compétence pour soutenir le monde agricole, notamment l'aménagement foncier pour restructurer le parcellaire, l'octroi de subventions aux structures professionnelles, l'alimentation via la restauration collective au sein des collèges, la lutte contre la précarité des agriculteurs, le soutien aux politiques de l'eau et de l'environnement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose, en lien avec la Région Bretagne, un dispositif de portage foncier mobilisable par les collectivités */// Voir fiche 3*. Ce dispositif est amené à être développé sur d'autres départements. Enfin, les Départements proposent des aides à l'installation et à l'évolution des pratiques agricoles.

#### CONTACT

**Côtes-d'Armor :**  
[www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr)

**Ille-et-Vilaine :**  
[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

**Finistère :**  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

**Loire-Atlantique :**  
[www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

**Morbihan :**  
[www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)



#### AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE



L'agence de l'eau Loire-Bretagne conseille les élus et alloue des moyens financiers aux collectivités pour lutter contre les pollutions, gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Sur les aspects fonciers et de transition agricole, l'Agence de l'eau peut proposer :

- un soutien à la maîtrise foncière des collectivités sur les zones à enjeu pour l'eau,
- des financements pour l'animation et l'appui aux changements de pratiques sur les aires d'alimentation de captage,
- un soutien au développement de l'agriculture biologique sur les territoires.

#### CONTACT

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
<https://agence.eau-loire-bretagne.fr>  
02 38 51 73 73

# Chambres consulaires

## LES CHAMBRES RÉGIONALES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture peuvent participer, en tant que personnes publiques associées, à l'élaboration des documents de planification (PLU(i), SCoT, PCAET, etc.) et aux Projets alimentaires territoriaux (PAT) en livrant un avis dans leurs domaines de compétences. Elles font émerger et accompagnent des projets pour répondre aux enjeux agricoles des territoires, en lien avec les collectivités.

Elles peuvent animer des observatoires et réaliser diverses études, territorialisées et thématiques.

Les Chambres d'agriculture proposent de nombreuses prestations de services aux collectivités, consultables dans le catalogue Terralto.

### CONTACT

**Chambre d'agriculture de Bretagne**  
[www.agriculture-collectivites.bzh](http://www.agriculture-collectivites.bzh)  
02 23 48 23 23

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire**  
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr>  
02 53 46 60 00



## LES CHAMBRES RÉGIONALES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

L'Économie sociale et solidaire est historiquement présente dans l'agriculture avec notamment la création de coopératives de producteurs ou d'utilisation de matériel (CUMA). Aujourd'hui, les acteurs de l'ESS s'emparent des questions agricoles concernant de nouveaux modèles d'installation collective, d'achat de foncier collectif et citoyen, de pratiques coopératives.

Les organismes de développement agricole cités ci-après relèvent de l'ESS tant par leur statut (associations essentiellement) que par leurs pratiques collaboratives et solidaires.

### CONTACT

**Chambre régionale d'économie sociale et solidaire de Bretagne**  
[www.ess-bretagne.org](http://www.ess-bretagne.org)  
07 48 72 51 19  
[cress@cress-bretagne.org](mailto:cress@cress-bretagne.org)

**Chambre régionale d'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire**  
[www.cress-pdl.org](http://www.cress-pdl.org)  
07 57 18 10 00  
[accueil@cress-pdl.org](mailto:accueil@cress-pdl.org)



# Acteurs du foncier agricole

## LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

La SAFER a pour mission d'acheter des biens ruraux-agricoles pour les revendre ou les louer à des agriculteurs en activité, des porteurs de projet, des collectivités ou des organismes de protection de l'environnement, dans une optique de développement équilibré des exploitations, et d'installation d'agriculteurs.

La SAFER intervient auprès des collectivités de plusieurs manières :

- observation, connaissance du marché foncier rural et de son évolution, pour permettre aux élus d'orienter et de porter une politique de gestion et d'aménagement équilibré de l'espace. La SAFER propose notamment aux collectivités une convention pour observer et surveiller les mouvements fonciers sur leur territoire avec l'outil Vigifoncier /// Voir fiche 6 ;
- accompagnement de projets de territoire : étude de faisabilité, maîtrise du foncier et constitution de réserves foncières ;
- gestion de patrimoine foncier et notamment de l'occupation temporaire de biens dont la collectivité est propriétaire, dans l'attente d'un changement de destination.

### CONTACT

**SAFER Bretagne**  
<https://www.safer-bretagne.fr/collectivites-elus/>  
Responsable collectivités: 02 97 46 57 73  
[nheldenbergh@safer-bretagne.fr](mailto:nheldenbergh@safer-bretagne.fr)

**SAFER Pays de la Loire**  
<https://www.safer-pays-de-loire.fr/>  
Service collectivités et environnement : 02 43 83 52 13  
<https://www.safer.fr/contacts-safer/pays-de-la-loire/>





## TERRE DE LIENS

Terre de liens est un réseau associatif qui rassemble des citoyens et paysans engagés pour préserver les terres agricoles et accompagner l'installation d'agriculteurs biologiques. L'association accompagne la création citoyenne de Groupements fonciers agricoles (GFA) et de Sociétés civiles immobilières (SCI), ainsi que de « fermes foncières ». Elle recense aussi les terres disponibles et facilite la mise en lien avec des porteurs de projet grâce à la plateforme Objectif terres [/// Voir fiche 7](#)

Terre de liens propose des prestations d'accompagnement global des collectivités, de la sensibilisation sur le foncier agricole, à la recherche d'un porteur de projet.

### CONTACT

#### Terre de liens Bretagne

[www.terredeliens.bzh](http://www.terredeliens.bzh)

06 62 38 94 58

[bretagne@terredeliens.org](mailto:bretagne@terredeliens.org)

Contact collectivités : [e.crouzard@terredeliens.org](mailto:e.crouzard@terredeliens.org)

#### Terre de liens Pays de la Loire

[terredeliens-paysdelaloire.org](http://terredeliens-paysdelaloire.org)

06 61 45 49 88

[pdl@terredeliens.org](mailto:pdl@terredeliens.org)

Contact collectivités : [c.malaise@terredeliens.org](mailto:c.malaise@terredeliens.org)



# Organismes de développement agricole et rural

## LES CENTRES D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL (CIVAM)

Les CIVAM sont des groupes d'agriculteurs et d'acteurs ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. Ils constituent un réseau de près de 130 associations organisées à l'échelle régionale, départementale et locale.

Les CIVAM de Bretagne et des Pays de la Loire peuvent accompagner les collectivités à :

- renforcer leurs projets de concertation,
- former les élus en matière agricole et alimentaire,
- engager et poursuivre la transition agroécologique des territoires,
- faciliter l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs,
- développer des circuits de vente locaux,
- renforcer la résilience des fermes et des territoires vis-à-vis des enjeux énergétiques et des changements climatiques.

### CONTACT

#### FRCIVAM Bretagne

[www.civam.org/fr-civam-bretagne/](http://www.civam.org/fr-civam-bretagne/)

02 99 77 39 33

[bretagne@civam.org](mailto:bretagne@civam.org)

#### CIVAM44

[www.civam44.org](http://www.civam44.org)

02 40 14 59 00

[info@civam44.org](mailto:info@civam44.org)



## LES GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS BIOLOGIQUES (GAB)

Ayant pour rôle premier la défense des agriculteurs et agricultrices bio, les GAB proposent également des actions à destination des collectivités, soit directement, soit par le biais des Maisons de l'agriculture biologique (MAB) associées.

En complément du soutien à l'introduction de produits bio et locaux en restauration collective et à la reconquête et à la préservation de la qualité de l'eau, les GAB accompagnent désormais les collectivités du développement du bio dans les Projets alimentaires territoriaux et Plans climat air énergies territoriaux, Plans bio.

Les GAB proposent également des prestations d'accompagnement global des collectivités sur des projets agricoles comprenant diagnostic, élaboration de scénarii, mise en œuvre et accompagnement post-installation.

### CONTACT

#### GAB-FRAB Bretagne

[www.agrobio-bretagne.org](http://www.agrobio-bretagne.org)

02 99 77 32 34

[frab@agrobio-bretagne.org](mailto:frab@agrobio-bretagne.org)

#### GAB44

[www.gab44.org](http://www.gab44.org)

02 40 79 46 57

[coordination.territoire@gab44.org](mailto:coordination.territoire@gab44.org)



# Les retours d'expériences des collectivités

Cette double page recense les expériences capitalisées par le réseau BRUDED en matière de soutien à l'agriculture. Elles présentent les démarches des élus, les partenaires associés, les éléments financiers, ainsi que les difficultés éventuellement rencontrées et les solutions trouvées. Pour vous aider à identifier les expériences qui pourraient vous intéresser, ce tableau répertorie le(s) type(s) d'action(s) plus spécifiquement abordé(s) par chaque retour d'expérience.

**/// Consultez-les sur notre site internet, rubrique « Agriculture »**

<b>Auray (56)</b>	Remunicipalisation de la restauration collective
<b>Brest Métropole (29)</b>	Stratégie pour préserver le foncier agricole
<b>Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (35)</b>	Soutien au développement d'une agriculture biologique sur le territoire
<b>Eau du Bassin Rennais et 15 communes du Pays de Rennes (35)</b>	S'approvisionner auprès des agriculteurs qui œuvrent pour la qualité de l'eau
<b>Évran et Dinan Agglomération (22)</b>	Des communes et la communauté d'agglomération agissent pour aider à la transmission des exploitations
<b>Île-d'Arz (56)</b>	Des actions pour le développement de l'agriculture
<b>Île-de-Bréhat (22)</b>	Une posture d'intermédiaire entre propriétaires fonciers et porteurs de projet agricole
<b>Kergrist (56)</b>	Dialogue entre élus et agriculteurs au sein de l'association foncière de remembrement
<b>La Chapelle-Thouarault (35)</b>	Une association développe des activités agricoles sur une ferme appartenant à la commune
<b>La Haye-Fouassière (44)</b>	Adhésion à l'association Terres en vie pour soutenir une agriculture durable
<b>Laillé et Rennes métropole (35)</b>	Un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour installer des porteurs de projet à la ferme de Mérol
<b>Laillé (35)</b>	Des actions sur le foncier pour favoriser la transition agricole
<b>Langouët (35)</b>	Installation d'une micro-ferme permacole sur l'ancien terrain de foot
<b>Lanvallay (22)</b>	Installation d'un maraîcher et accueil d'activités solidaires et associatives
<b>Moëlan-sur-Mer (29)</b>	Reconquête de friches littorales pour une production agricole locale
<b>Neulliac (56)</b>	Mise en place d'un potager municipal pour la cantine
<b>Pays de Lorient (56)</b>	Un Projet alimentaire de territoire partagé qui crée une synergie entre les acteurs
<b>Plérin (22)</b>	Création d'une régie maraîchère freinée par le manque de foncier
<b>Plessé (44)</b>	Élaboration d'une politique agricole communale
<b>Plouguerneau (29)</b>	Un projet alimentaire territorial (PAT) pour une meilleure consommation des productions agricoles communales
<b>Quistinic (56)</b>	Soutien au développement d'une agriculture durable sur la commune
<b>Redon (35)</b>	Un chantier d'insertion communal en maraîchage bio fournit la restauration collective
<b>Redon Agglomération (35 - 44 - 56)</b>	Un espace-test agricole pour développer une filière agricole bio et locale
<b>Redon Agglomération (35 - 44 - 56)</b>	Un projet alimentaire de Territoire co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux
<b>Saint-Rivoal (29)</b>	Un potager participatif pour produire les légumes de la cantine
<b>Saint-Georges-de-Reintembault (35)</b>	Acquisition d'une ferme et de foncier pour installer des porteurs de projet agricole
<b>Saint-Georges-de-Reintembault (35)</b>	Deux nouvelles parcelles agricoles pour développer la ferme des Millefeuilles
<b>Vannes (56)</b>	Une régie maraîchère pour approvisionner les crèches

## RÉCOLTE, UN RECUEIL D'INITIATIVES DE COLLECTIVITÉS EN LIGNE POUR S'INSPIRER



Terre de liens et l'INRAE proposent de découvrir près d'une centaine d'initiatives de collectivités à l'échelle nationale : terrain de foot converti en ferme, acquisition de terres, soutien à l'installation agricole... Les fiches décrivent des actions innovantes portées notamment par des communes et des EPCI, et indiquent les difficultés rencontrées, facteurs de réussite, et acteurs impliqués.

En savoir plus : [ressources.terredeliens.org/recolte](https://ressources.terredeliens.org/recolte)



	AGIR SUR LE FONCIER PRIVÉ	SOUTENIR LES PORTEURS DE PROJET AGRICOLE	ACHERER DU FONCIER AGRICOLE	INSTALLER DES AGRICULTEURS SUR DES TERRES COMMUNALES	PORTER UN PROJET AGRICOLE EN RÉGIE	SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE EXISTANTE
	■		■		■	
	■					
	■	■	■	■		■
						■
		■				
	■	■				
	■	■	■	■		
						■
		■		■		
	■	■				
	■	■	■	■		
						■
		■		■		
		■	■	■		
	■	■				■
	■	■		■		
					■	
		■		■		
	■	■				■
	■	■	■	■	■	■
	■	■	■	■		■
					■	

De nombreuses collectivités s'impliquent pour encourager une agriculture relocalisée et durable, afin de préserver la biodiversité, la qualité des sols, de l'eau et de l'air, mais aussi de renforcer les dynamiques économiques de nos territoires. Face à ces objectifs, des questions se posent : comment mieux identifier les besoins alimentaires et les potentiels agricoles locaux ? Comment soutenir l'installation d'agriculteurs, sur du foncier privé ou sur des terres appartenant à la collectivité ? Quels leviers pour consolider les dynamiques agricoles existantes ?

Ce document, enrichi de nombreuses contributions d'acteurs du monde agricole, s'appuie sur des expériences communales et intercommunales en Bretagne et Loire-Atlantique pour identifier les leviers d'actions, points de vigilance et clés de réussite et ainsi vous aider à mener à bien vos projets.

## **BRUDED: « les élus parlent aux élus »**

BRUDED est un réseau d'échange d'expériences comptant plus de 270 communes et intercommunalités en Bretagne et Loire-Atlantique. Au sein du réseau, des élus « qui ont fait » témoignent de leurs expériences à des élus « qui veulent faire » pour leur permettre d'avancer plus vite et plus loin dans leurs projets. Pour faciliter ces échanges d'expériences et soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, les chargés de développement répartis sur le territoire organisent régulièrement des visites de réalisations et des rencontres.

**BRUDED** - 19 rue des chênes - 35630 Langouët  
Tél: 02 99 69 95 47 / [contact@bruded.fr](mailto:contact@bruded.fr) - [www.bruded.fr](http://www.bruded.fr)

### Remerciements

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des collectivités qui ont partagé leurs expériences et contribué à l'élaboration de ce document.

Ce document a été enrichi du regard expert de nombreux partenaires que nous remercions chaleureusement : la DRAAF Bretagne, l'ADEME, les Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, la Chambre d'agriculture de Bretagne, la SAFER, Terre de liens, la FRCIVAM et le CIVAM 35IT, le réseau GAB/FRAB.

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :

